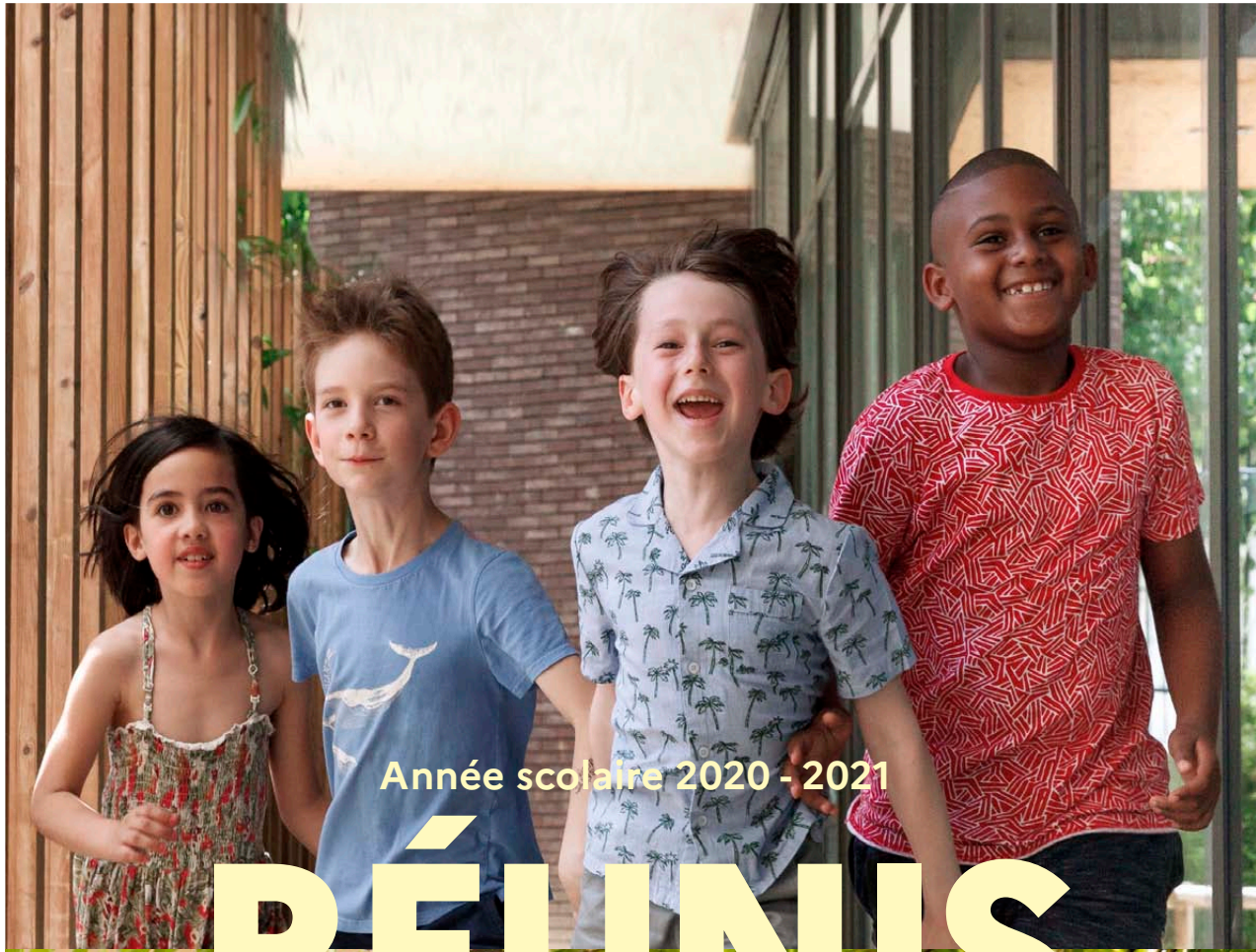




ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Année scolaire 2020 - 2021

# RÉUNIS

dans l'académie  
de Nancy-Metz







# RÉUNIS

## DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

# SOMMAIRE

ÉDITO

07

# LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

1

## PRÉSENTATION DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

Présentation de la région académique Grand Est

9

2

## LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST EN ACTION

La région académique Grand Est en action

13

# L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

## 1

### LA RENTRÉE 2020

Chiffres clés de l'académie de Nancy-Metz	20
Calendrier des premiers temps forts de l'année dans l'académie	23
Assurer la santé des élèves dans le contexte Covid-19	24
Rentrée 2020 : des moyens supplémentaires malgré une baisse significative des effectifs d'élèves	26

## 2

### AU PLUS PRÈS DES ÉLÈVES

<b>01</b> Évaluer les besoins des élèves	30
<b>02</b> Répondre aux besoins des élèves	33
<b>03</b> Accompagner les élèves et lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme	35
<b>04</b> Accueillir l'ensemble des enfants en situation de handicap	38
<b>05</b> Renforcer les apprentissages des savoirs fondamentaux	40
<b>06</b> Réforme du baccalauréat	41
<b>07</b> Éduquer à l'art, à la culture et aux médias	45
<b>08</b> Renforcer la pratique du sport à l'école : cap vers les JO 2024	47
<b>09</b> Respecter autrui et s'engager pour la République	49

## 3

## AU PLUS PRÈS DES PERSONNELS

- |           |  |    |
|-----------|--|----|
| <b>10</b> | Accompagner les personnels par la Gestion des Ressources Humaines de proximité | 54 |
| <b>11</b> | Renforcer l'accompagnement des personnels par la formation                     | 55 |
| <b>12</b> | Des priorités de formations  | 57 |
| <b>13</b> | Une politique de ressources humaines forte                                     | 59 |

## 4

## AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

- |           |  |    |
|-----------|--|----|
| <b>14</b> | Une ambition pour les territoires ruraux       | 62 |
| <b>15</b> | Soutenir les familles                          | 64 |
| <b>16</b> | Développer le numérique éducatif               | 65 |
| <b>17</b> | Ouvrir à l'international                       | 67 |
| <b>18</b> | Construire l'école et l'établissement durables | 70 |
| <b>19</b> | Renforcer l'éducation prioritaire              | 72 |



# ÉDITO



## Réunis par l'École

Les acteurs et les partenaires de l'école ont permis lors de la précédente année scolaire la création de pôles d'accueil pour les enfants de personnels mobilisés pendant la crise sanitaire, la mise en place de dispositifs de continuité pédagogique et le maintien par les équipes éducatives du lien social avec les élèves et leurs parents.

Avec le soutien des collectivités territoriales, le numérique a joué un rôle essentiel dans la mise en place de modalités d'enseignement innovantes. Les médias ont également pris part à cette mobilisation à travers le dispositif Nation apprenante, impulsé par le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des

Sports. Dans notre académie, la créativité de la communauté éducative a été valorisée à travers l'opération #CommeEnClasse. Le 21e Lieu d'art et de culture, en partenariat avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Grand Est et les structures culturelles, propose également des contenus pédagogiques et des activités à partager en famille.

Cet engagement collectif s'est poursuivi au-delà du retour progressif des élèves, dans les écoles, collèges et lycées, notamment avec le plan de lutte contre le décrochage scolaire. Et l'opération interministérielle Vacances apprenantes a permis de maintenir les apprentissages et le lien avec les élèves pendant l'été.

Dans le contexte sanitaire qui a marqué l'année scolaire écoulée, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a souhaité pour cette rentrée scolaire 2020 que les acteurs de l'Éducation nationale soient tous « réunis » :

- Réunis autour des élèves au service de leur réussite,
- Réunis autour des personnels afin de les accompagner et de les former au mieux,
- Réunis autour des territoires auprès des collectivités,
- Réunis autour des familles afin de les soutenir et pour leur apporter toute l'aide nécessaire.

L'académie de Nancy-Metz, dont les actions sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, encore davantage mises en synergie avec celles des académies de Reims et de Strasbourg au sein de la région académique Grand Est, poursuivra sa mission à l'occasion de la nouvelle année scolaire au service de l'équité sociale et de l'augmentation du niveau général des élèves. Elle adaptera son action afin de prendre en compte les difficultés qui ont pu naître suite à la crise sanitaire.

Je souhaite aux professeurs, aux personnels administratifs, aux cadres, aux élèves et à leurs parents, aux apprentis, aux stagiaires de la formation continue, à tous les partenaires de l'École, une excellente année scolaire.

**Jean-Marc Huart**  
Recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités





**LA RÉGION  
ACADÉMIQUE  
GRAND EST**



A photograph of a classroom scene. In the foreground, a child's head and shoulders are visible, wearing a pink sweater. To the left, a child in a striped shirt sits at a desk with a blue chair. In the background, another child in a red and white striped shirt is seated. A desk in the foreground holds a red pencil holder with various colored pencils and a yellow plastic basket containing papers and a yellow pencil. The floor is a light-colored wood or laminate.

1

---

**PRÉSENTATION  
DE LA RÉGION  
ACADÉMIQUE  
GRAND EST**

# PRÉSENTATION DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

Avec 955 745 élèves, 213 344 étudiants, 41 764 apprentis et 95 037 personnels, la région académique Grand Est constitue, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le nouvel échelon stratégique régional de l'administration déconcentrée des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

La nouvelle organisation territoriale vise à améliorer la cohérence des politiques publiques pour assurer un meilleur service aux usagers sur les territoires. Elle est organisée autour des compétences suivantes :



## MISSIONS ET DOMAINES D'ACTION



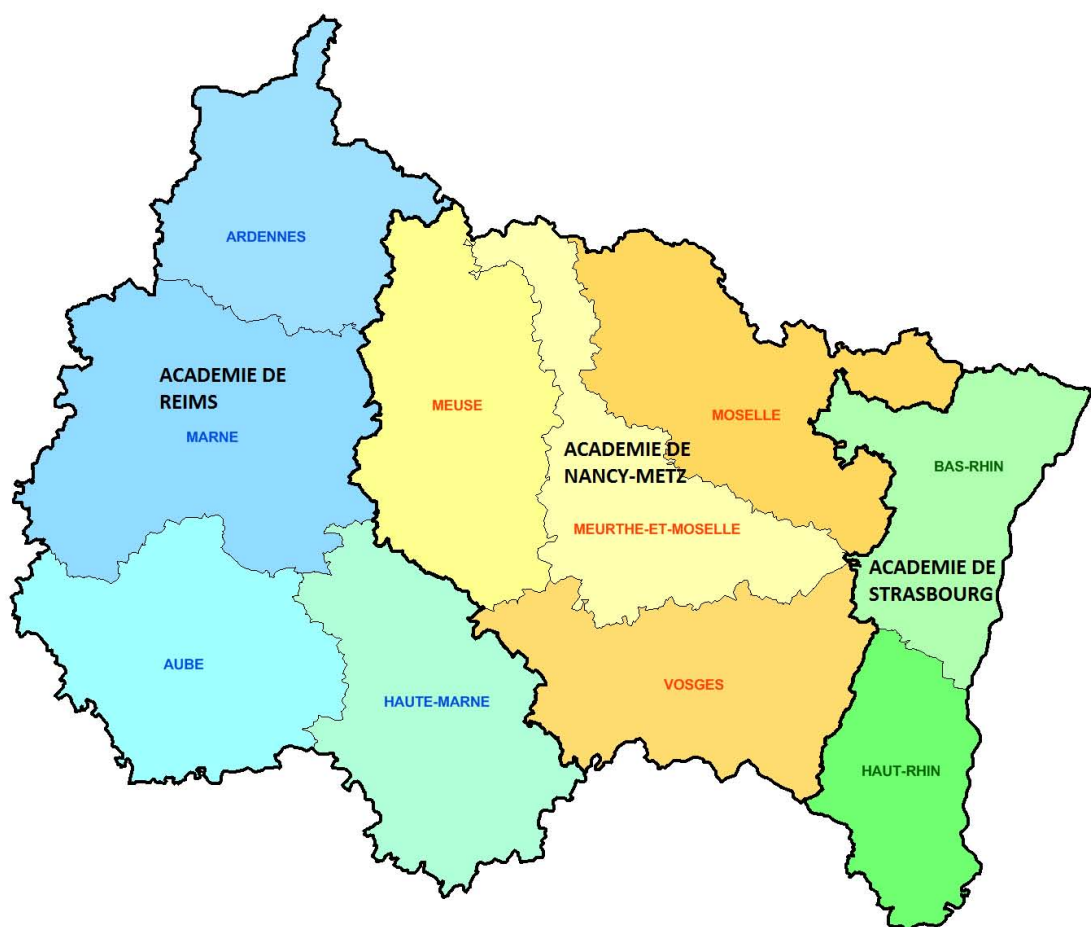
En matière d'Enseignement supérieur, de Recherche et d'Innovation (ESRI), la Région académique accompagne les établissements supérieurs dans une logique de proximité. Elle est notamment chargée du Dialogue stratégique et de gestion (DSG) des universités, du lien entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur, et du suivi des opérations immobilières universitaires.

Pour renforcer la cohérence des politiques publiques éducatives au service des enfants et des jeunes, le gouvernement a décidé de transférer les services régionaux et départementaux Jeunesse et Sport à l'Éducation nationale (région académique et directions des services départementaux de l'Éducation nationale) au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Une même administration servira une meilleure continuité du temps de l'enfant.

La gouvernance de la Région académique Grand Est s'articule autour du recteur de région, chancelier des universités du Grand Est, Jean-Marc Huart, qui est également recteur de l'académie de Nancy-Metz. Il élabore le **projet régional qui s'appuie sur les forces éducatives du Grand Est en préservant les spécificités territoriales** avec la rectrice Fabienne Blaise, déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, ainsi qu'Agnès Walch Mension-Rigau, Rectrice de l'académie de Reims et Elisabeth Laporte, Rectrice de l'académie de Strasbourg.

Conformément à la feuille de route, un pôle d'expertise « développement éducatif des territoires » sera élaboré à Reims et un pôle « transfrontalier et plurilinguisme » à Strasbourg.

## RÉGION GRAND EST









# 2

---

**LA RÉGION  
ACADÉMIQUE  
GRAND EST  
EN ACTION**

# LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST EN ACTION

## Priorité jeunesse à la rentrée 2020 avec le plan « 1 jeune, 1 solution »

Au sortir de la crise de la COVID-19, l'ensemble des services de l'Etat (ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports ; ministère du Travail ; ministère de l'Enseignement supérieur, etc.) se sont mobilisés pour élaborer le plan « 1 jeune, 1 solution » afin d'**accompagner les 16-25 ans dans la construction de leur projet d'avenir.**

Cette stratégie inédite est articulée autour de 3 axes :

- Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle
- Orienter et former les jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir
- Accompagner des jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure

Dans le Grand Est, l'ensemble des acteurs de la Région académique contribue à ce plan ambitieux.

## L'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans

À partir de la rentrée, **tout jeune entre 16 et 18 ans devra se trouver soit dans un parcours scolaire ou en apprentissage, soit en emploi, soit en service civique, en parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.** Cette mesure prévue par la loi pour l'École de la confiance, renforce les plans de mobilisation contre le décrochage et s'inscrit dans la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Les partenaires réunis autour de l'Éducation nationale, la Région, la DIRECCTE, le DRJSCS et Pôle Emploi confient aux acteurs des **plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs** le repérage des publics concernés dans chaque territoire.

La formation vient renforcer les plans de mobilisation contre le décrochage et s'inscrit dans la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Ainsi, dans le Grand Est, de nouveaux « SAS Tremplin » vont être mis en place à la rentrée 2020 pour accompagner encore certains jeunes à construire leur avenir à l'issue du collège. Concrètement, les élèves sortis de 3<sup>e</sup> en recherche d'affectation seront accueillis dans des établissements scolaires et accompagnés pour construire un parcours adapté à leur situation individuelle.

Dans le Grand Est, des dispositifs variés sont proposés par les acteurs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (M.L.D.S). À titre d'exemples :

- Dans l'académie de Nancy-Metz : des dispositifs d'accompagnement individualisé (DAIP) proposent des modules disciplinaires, d'immersion en vue d'une insertion dans une formation en lycée ou en apprentissage, dans une école de la 2<sup>e</sup> chance, en entreprise, etc.
- Dans l'académie de Reims, ce sont 10 « SAS bilan » qui permettent de construire un parcours adapté de retour en formation initiale. Ils proposent une prise en charge sous statut scolaire durant 7 semaines pour réaliser un bilan sur les compétences et acquis scolaires, les compétences sociales, le projet/ parcours de formation avec immersion en formation dans un établissement scolaire ou en entreprise.
- Dans l'académie de Strasbourg, un dispositif en partenariat avec l'association UNIS CITE : le programme BOOSTER/MLDS prévoit, dans trois territoires, une reprise d'une formation par une alternance Service civique/Remobilisation & Parcours citoyen.

De plus, la Région académique est partenaire de nombreuses actions portées par d'autres structures : garantie jeunes, service civique, école de la 2<sup>e</sup> chance, Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), service militaire volontaire, etc.



## L'information sur les métiers et les formations en partenariat avec la Région Grand Est

L'État définit la politique d'orientation des élèves. Il a la responsabilité de l'orientation, de la validation des choix et de l'affectation. La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel étend la compétence des Régions à l'information sur les métiers et les formations des publics scolaires et universitaires. Ainsi, pendant la scolarité en collège et en lycée, les Régions organisent en lien avec les services de l'Etat, des **actions d'information sur les métiers et les formations** qui y préparent.

En février 2020, une déclinaison de l'accord-cadre national a été signée dans le Grand Est par la Préfète de région, le Recteur de la région académique, le directeur de l'agriculture et de la forêt et le président du conseil régional. Dans cette dynamique en Grand Est, les partenaires ont travaillé pour mettre à disposition de la communauté éducative à la rentrée 2020 une « **boîte à outils numérique** ». Elle propose notamment des supports à utiliser dans le cadre des heures dédiées par l'Education Nationale à l'accompagnement à l'orientation. Les outils numériques sont d'autant plus utiles dans le contexte actuel qui a conduit les partenaires à proposer cet automne des événements à distance via des **salons virtuels**. Par ailleurs, un **réseau d'ambassadeurs des métiers** va également être constitué pour faciliter les interventions des professions, des branches, des entreprises, dans les établissements.

Dans le cadre des **heures dédiées à l'orientation à chaque niveau du collège et du lycée**, les personnels d'information et d'orientation élaboreront des ressources pédagogiques en appui des **événements « métiers »**, faire connaître « Orient'est » via des **formations** des professeurs principaux et psychologues de l'Éducation nationale, et proposer des contenus relatifs à l'élaboration des projets d'orientation. Quelques exemples d'actions à venir dans la Région académique Grand Est : découverte des métiers du sport et de l'animation sportive, des carrières sanitaires et sociales, un salon de l'apprentissage à distance, etc.



## LA VALORISATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Une 1<sup>re</sup> **semaine des lycées professionnels**, organisée à l'échelle de la Région académique Grand Est en février 2020 a permis de valoriser la diversité des formations de cette **voie d'excellence**. Plus de 200 actions ont ainsi été organisées dans le Grand Est pour faire découvrir les métiers et les formations proposés aux élèves.

Cette semaine des lycées professionnels est un exemple d'actions engagées pour valoriser cette voie d'excellence et ses métiers. Elle a permis l'augmentation des intentions d'orientation vers la voie professionnelle.

Une 2<sup>e</sup> édition de la « semaine des lycées professionnels » aura lieu du 16 au 20 novembre 2020.

## La formation professionnelle

Dans le Grand Est, la transformation de la voie professionnelle impulsée par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports se poursuit.

### Un baccalauréat professionnel par famille de métiers et un CAP en 3 ans pour les élèves en difficulté en fin de 1<sup>re</sup>

Un parcours en baccalauréat professionnel **plus progressif et plus lisible** a été mis en place depuis la précédente rentrée. L'organisation de la classe de 2<sup>de</sup> par familles de métiers permet à tous les élèves d'acquérir les premières compétences professionnelles utiles dans un secteur, de se professionnaliser et d'affirmer progressivement leurs choix. À la rentrée 2020, 6 nouvelles familles seront mises en place. Au total, **9 familles de métiers** en classe de 2<sup>de</sup> : métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique ; métiers de la relation client ; métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics, métiers des industries graphiques et de la communication ; métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment ; métiers de l'alimentation, métiers de la beauté et du bien-être ; métiers de l'aéronautique ; métiers de l'hôtellerie-restauration.

Quant aux **CAP**, ils pourront désormais être préparés en **1 an, 2 ans ou 3 ans** dans le cadre d'un parcours personnalisé en fonction du profil et des besoins de l'élève.

### Les campus des métiers et des qualifications, une synergie d'excellence

Le campus des métiers et des qualifications réunit, sur un territoire donné, un ensemble d'acteurs (rectorats, région, établissements publics locaux d'enseignement et établissements de l'enseignement supérieur, organismes de recherche, Direccte, tissu économique local, pôles de compétitivité, clusters, plateformes technologiques, etc.) pour construire une offre de formation initiale et continue dans un secteur professionnel correspondant à un enjeu économique régional ou national.

Les campus des métiers et des qualifications,

réseaux ouverts et coopératifs, contribuent à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social. Leur dynamique doit faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Depuis février 2020, la région académique compte **10 campus des métiers et des qualifications** : <https://www.education.gouv.fr/les-premiers-campus-des-metiers-et-des-qualifications-d-excellence-89532>

- Campus des métiers et des qualifications **Énergie et Maintenance Grand Est** porté par le lycée La Briquerie de Thionville
- Campus des métiers et des qualifications **Bois Grand Est** porté par l'ENSTIB d'Epinal
- Campus des métiers et des qualifications **Eco-Construction et efficacité énergétique Grand Est** porté par l'IUT Robert Schuman d'Illkirch
- Campus des métiers et des qualifications **Matériaux composites et plastiques Grand Est** porté par la plateforme Technologique Plastinnov – IUT De Moselle Est - Saint Avold
- Campus des métiers et des qualifications **Bio Académy Grand Est** porté par l'URCA de Reims
- Campus des métiers et des qualifications **Agro-alimentaire Grand Est** de Colmar porté par l'UHA

#### Campus des métiers et des qualifications Excellence :

- Campus des métiers et des qualifications **Procédés et matériaux innovants Grand Est** porté par le lycée Bazin de Charleville Mézières
- Campus des métiers et des qualifications **CaMÉX-IA Grand Est** (digitalisation industrielle et intelligence artificielle) porté par l'ENSAM de Metz
- Campus des métiers et des qualifications **Industrie du futur et numérique Grand Est** porté par l'UHA de Mulhouse
- Campus des métiers et des qualifications **Grand Est Airport Training facility** (aéronautique) porté par le lycée Jean Zay de Jarny

## Accompagnement et développement de l'apprentissage

Sur le volet de la formation professionnelle initiale par **apprentissage**, la Région académique comptait l'année dernière 41 764 apprentis dont 9263 apprentis relevant de l'Éducation nationale. Cet effectif est en augmentation depuis l'an passé de 4,9 %.

Dans le contexte inédit de la rentrée 2020, et pour limiter les conséquences de la crise économique, l'ensemble de la communauté éducative de la Région académique Grand Est est mobilisée pour accompagner les jeunes au plus près de leurs besoins dans leur parcours. Parce que l'apprentissage facilite l'entrée dans la vie professionnelle, il sera possible **d'accueillir des apprentis dans les classes de lycées** pour faciliter les parcours de formation professionnelle.

Par ailleurs, l'année 2020-2021 verra la poursuite de la **restructuration du réseau** d'organismes de formation par apprentissage de la Région académique.

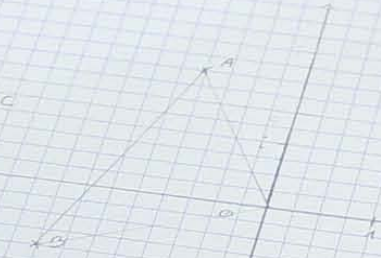
En ce qui concerne le plan de transformation de l'offre de formation professionnelle initiale scolaire, pilotée par la Délégation régionale à la formation professionnelle initiale et continue et à l'apprentissage, il repose sur deux axes : les **diplômes** et la **carte d'implantation des formations** qui y préparent. Un travail conjoint avec la Région est engagé pour l'adapter aux besoins des entreprises, aux évolutions des métiers et à la demande des familles.



# L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Exercice 14

1.)



$$2) \frac{b-a}{a0} = \frac{2-i}{-1+2i} \times \frac{-1-2i}{-1-2i} = \frac{2+4+i-2}{5} = 1 = e^{i\pi}$$

$$\frac{OB}{OA} = \frac{|b|}{|a|} = \frac{|b|}{|a|} = |1| = 1 \quad \text{Donc } OA = OB$$

$$\arg(\frac{b}{a}) = \arg(1) = \frac{\pi}{2}$$

Donc OAB est rectangle et isocèle

$$c) = \frac{c+1-2i}{c+2+i} = \frac{-3+i+1-2i}{-3+i+2+i} = \frac{-2-i}{-1+i} \times \frac{-1-i}{-1-i}$$



1

---

LA RENTRÉE  
2020

# CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ



## Les élèves

**394 945**

écoliers, collégiens et lycéens  
public et privé <sup>(1)</sup>

**209 958** élèves  
du premier degré

**184 987** élèves  
du second degré

dont **109 252** collégiens  
et **75 735** lycéens  
(dont **23 964** lycéens professionnels)

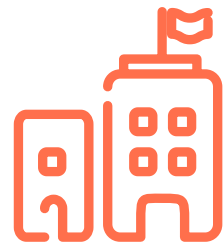
près de  
**14 000** élèves en situation  
de handicap scolarisés  
en milieu ordinaire



## Les enseignants

**29 980**

agents de l'éducation nationale enseignent  
à des élèves des premier et second degrés.



## Les établissements scolaires

**2 490**

écoles et établissements du second  
degré publics et privés <sup>(1)</sup>

dont **2 339** écoles et établissements  
du second degré public

**2 086** écoles

**256** collèges

**152** lycées et Erea\*

dont **60** lycées qui accueillent  
des lycéens professionnels

\* Erea : établissement régional  
d'enseignement adapté

## L'encadrement des élèves <sup>(1)</sup>



### Premier degré public et privé

**23,5** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves en pré-élémentaire

**22,0** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves en élémentaire

### Second degré public et privé

**25,3** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves dans les formations en collège

**17,9** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves dans les formations professionnelles en lycée

**30,2** élèves par classe  
nombre moyen d'élèves dans les formations générales et technologiques en lycée

## Les diplômes <sup>(2)</sup>

**89,3 %**  
Taux de réussite au **diplôme national du brevet (DNB)**

**86,6 %**  
**Proportion de bacheliers <sup>(3)</sup>**  
dans une génération

**95,4 %**  
Taux de réussite au **baccalauréat**



## La dépense moyenne nationale par élève et par an <sup>(4)</sup>

**6 820**  
euros par élève du premier degré

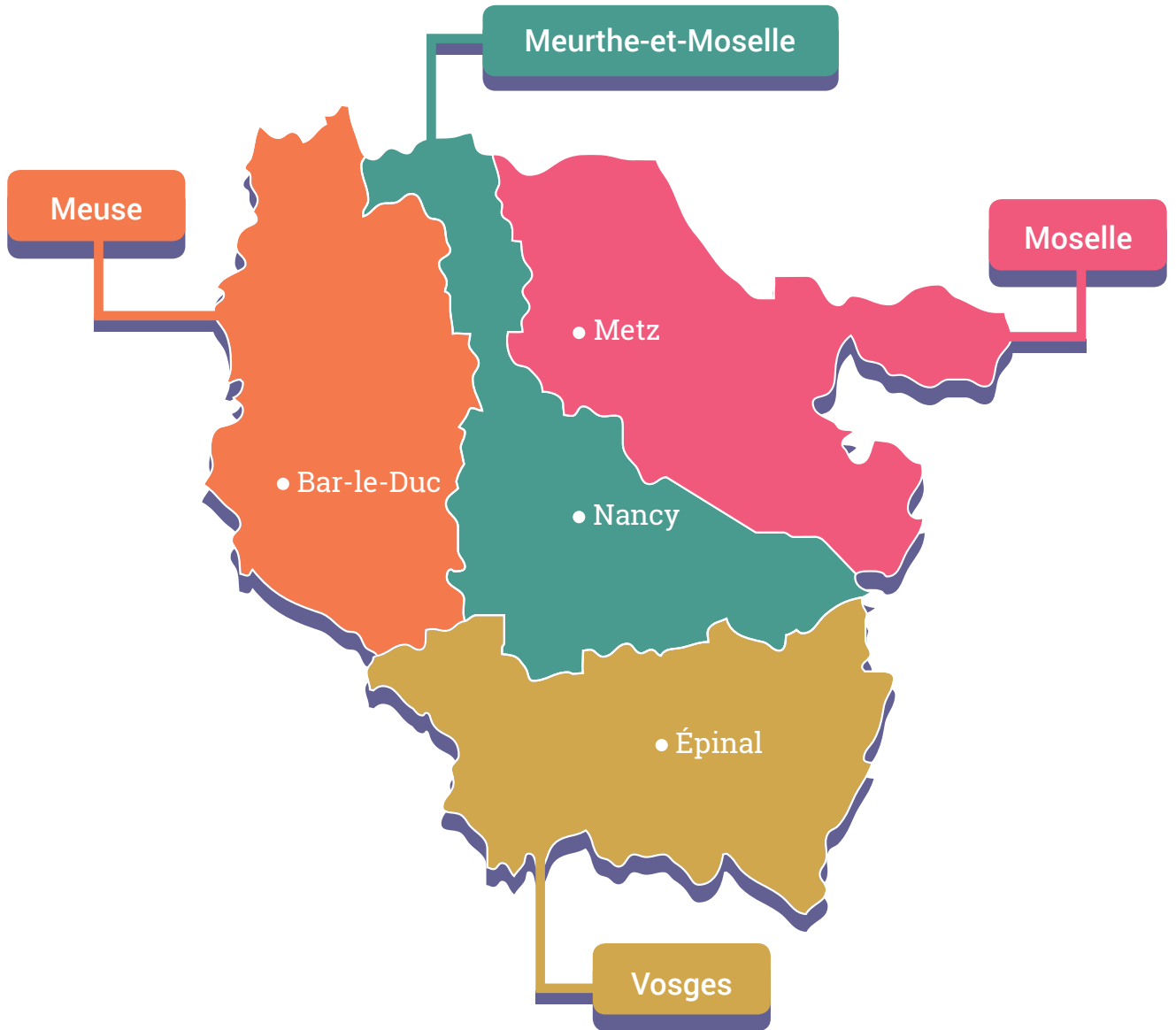
**8 780**  
euros par collégien

**11 090**  
euros par lycéen général et technologique

**12 810**  
euros par lycéen professionnel

(1) Rentrée 2019 - (2) Session 2020 - (3) Proportion au niveau national - (4) source RERS 2020, Année civile 2018, données provisoires





# CALENDRIER DES PREMIERS TEMPS FORTS DE L'ANNÉE DANS L'ACADÉMIE

1 <sup>er</sup> septembre	Rentrée scolaire
Du 2 au 11 septembre	Rentrée en musique
Du 7 au 14 septembre	Épreuves écrites de remplacement bac
10 septembre	International : restitution du projet « Mobilité à Atlanta »
14 et 15 septembre	Épreuves écrites DNB session de remplacement
À partir du 14 septembre	Evaluations CP, CE1, 6 <sup>e</sup> , 2 <sup>de</sup> , CAP
16 et 17 septembre	Rentrée de l'apprentissage
23 septembre	Journée nationale du sport scolaire
18 septembre au 08 octobre	Semaine européenne du développement durable
Début octobre	Temps forts « école entreprise »
2 octobre	Opération « Mets tes baskets pour ELA »
5 octobre	Journée mondiale des enseignants
6 et 7 octobre	Assises de la formation continue
15 au 17 octobre	#Erasmusdays (15-17 octobre) et temps fort européen
Début novembre	Semaine des lycées professionnels
4 novembre	Journée nationale Non au harcèlement
4 et 5 novembre	États généraux du numérique éducatif (Poitiers)
14 novembre	La Classe l'œuvre ! dans le cadre de la Nuit des Musées
16 au 22 novembre	Semaine de l'industrie
19 au 21 novembre	Salon virtuel Oriaction
20 novembre	Colloque sur l'évaluation par contrat de confiance
25 au 27 novembre	Salon Educatices
Décembre	Lancement de la Saison « Africa », un autre regard sur l'Afrique
Décembre	Comité de pilotage académique Éducation au Développement Durable (EDD)
16 janvier	Nuit de la lecture
18 au 22 janvier	Semaine de l'amitié franco-allemande et de la coopération transfrontalière
1 <sup>re</sup> semaine de février	Semaine olympique et paralympique
Mars	Semaine de l'éducation aux médias et à l'information
Mars	Journées académiques du numérique éducatif
13 au 16 avril	Colloque national numérique : Interface Homme-Machine
Mai	Journée des arts à l'école
Mai	Trophées des labels E3D
Mai	Semaine des langues
17 Mai	Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie
21 juin	Festival École en chœur et Fête de la musique

# ASSURER LA SANTÉ DES ÉLÈVES DANS LE CONTEXTE COVID-19

## Les grands principes de l'accueil des élèves à la rentrée 2020

Au niveau académique, la rentrée scolaire s'est préparée dans le contexte COVID-19 en suivant le protocole sanitaire, préparé par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports à partir des recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé et du Haut Conseil de la Santé Publique.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Plus d'infos sur l'ensemble des modalités pratiques de la rentrée sur le site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>

## Le protocole sanitaire : sa définition, son évolution

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée à la propagation du coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées. Une continuité pédagogique à distance a alors été mise en œuvre sur tout le territoire, de même que l'accueil des enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire.

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai 2020, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, c'est-à-dire le Conseil scientifique placé auprès du ministre chargé de la santé et le Haut Conseil de la santé publique. À partir du 22 juin 2020, le protocole sanitaire a été assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données scientifiques relatives à l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants.

Dans un avis du 7 juillet 2020, le Haut Conseil de santé publique a précisé les conditions sanitaires devant être mises en œuvre à la rentrée scolaire selon l'évolution de l'épidémie sur le territoire.



En application de cet avis et pour l'année scolaire 2020-2021, le protocole a été ajusté et prévoit, comme les autorités sanitaires l'ont préconisé, que les adultes ainsi que les collégiens et lycéens doivent porter le masque dans les écoles et établissements scolaires.

Ce protocole sanitaire est décliné afin de répondre à la situation épidémique de chaque territoire. Ainsi, les mesures prévues par le protocole pourront être renforcées par les acteurs locaux (recteurs, préfets, ARS et élus locaux) afin, notamment, de les adapter au niveau de circulation du virus dans le territoire concerné.

## Le rôle des personnels de santé de l'Éducation nationale

Dans le **contexte sanitaire**, un effort particulier est engagé par les personnels de santé de l'Éducation nationale : médecins et infirmiers, afin d'assurer la continuité de leur action d'accompagnement et un suivi personnalisé de la santé des élèves.

Ainsi, le travail des infirmiers a notamment consisté à prendre contact avec les familles repérées par l'équipe éducative, à préparer le déconfinement ainsi qu'à réaliser de séances **d'éducation à la santé autour des gestes barrières**. Pour permettre aux personnels de santé de l'Éducation nationale volontaires de s'engager dans les établissements de santé pour agir au plus près de la lutte contre le Covid19, une **cellule d'écoute** académique a également mise en place pour prendre le relais des personnels absents, et répondre aux questions des élèves et des familles sur des sujets divers liés au confinement : sommeil, alimentation, gestes barrières, etc.

**La rentrée sera une période charnière** avec une attention particulière portée sur les **gestes barrières et sur l'accompagnement psychologique et physique des enfants et des adolescents** compte tenu de la crise sanitaire. Les infirmiers de l'académie de Nancy-Metz poursuivront aussi leurs activités de prévention, particulièrement les activités de dépistage effectué pour tous les enfants de 12 ans, et leur rôle de conseil.



# RENTRÉE 2020 : DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES MALGRÉ UNE BAISSSE SIGNIFICATIVE DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES

## + 82 postes dans l'académie dans le 1<sup>er</sup> degré à la rentrée 2020

Suivant la baisse démographique de la Lorraine, l'académie de Nancy-Metz poursuit à la rentrée 2020 sa **perte d'effectifs de plus de 3500 élèves** : 2559 élèves pour le 1<sup>er</sup> degré, et 1026 élèves dans le second degré.

Pour autant, l'académie de Nancy-Metz, eu égard aux dotations du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, mène en cette rentrée **une ambition renforcée pour le 1<sup>er</sup> degré, avec 82 postes de professeurs des écoles supplémentaires**. Ces dotations viennent améliorer les taux d'encadrement dans les classes (le nombre d'élèves pour un professeur) et contribuent à participer à la réduction des effectifs (dédoublment des classes de CP-CE1 et Grande section).

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, le maintien des moyens se poursuit au collège et au lycée.

## Des moyens pour le déploiement de l'École inclusive : une attention particulière aux postes d'AESH

Face à l'augmentation des besoins et pour répondre à la volonté présidentielle d'une rentrée sans aucun enfant en attente d'un accompagnant, de nouveaux recrutements d'équivalents temps plein (ETP) d'AESH ont été décidés par le Ministère pour la rentrée 2020, ce qui porte à 8 000 le total des créations d'emplois d'accompagnants au 1<sup>er</sup> septembre prochain. Ces moyens ont été délégués aux académies afin d'anticiper le recrutement des AESH en amont de la rentrée scolaire. Ce sont ainsi **2522 ETP qui sont dédiés à cet accompagnement humain dans l'académie de Nancy-Metz**.











2



AU PLUS  
PRÈS DES  
ÉLÈVES



# ÉVALUER LES BESOINS DES ÉLÈVES

## INTRODUCTION

L'évaluation des besoins des élèves permet de mettre en place une progression pédagogique adaptée. Cette année, l'évaluation des élèves à la rentrée scolaire sera d'autant plus importante suite à la période inédite liée à l'épidémie de Covid19. Ainsi, au-delà des **évaluations nationales en CP/CE1** qui permettent de positionner les élèves en matière des fondamentaux : maths et français, des **évaluations en 6<sup>e</sup>**, des tests de positionnement « **tests repères** » seront à disposition des professeurs pour l'ensemble des niveaux, afin d'accompagner les élèves au plus près de leurs besoins.

### Les évaluations nationales en CP-CE1

Les évaluations nationales ambitionnent de fournir une mesure objective, scientifique, des acquis des élèves, la plus indépendante possible des conditions d'observation, de passation, de correction. Elles permettent de mieux identifier les besoins des élèves, faciliter l'action des équipes éducatives pour les faire progresser, mais aussi permettre d'avoir des outils de pilotage de proximité afin d'ajuster les plans de formation locaux et nationaux.

Les évaluations nationales 2020 vont concerner cette année **près de 53 000 élèves de CP-CE1** dans l'académie. Elles se dérouleront du 14 au 25 septembre 2020. Les professeurs pourront disposer des résultats de leurs élèves à compter du 5 octobre.

## RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS 2019-2020 EN CP/CE1

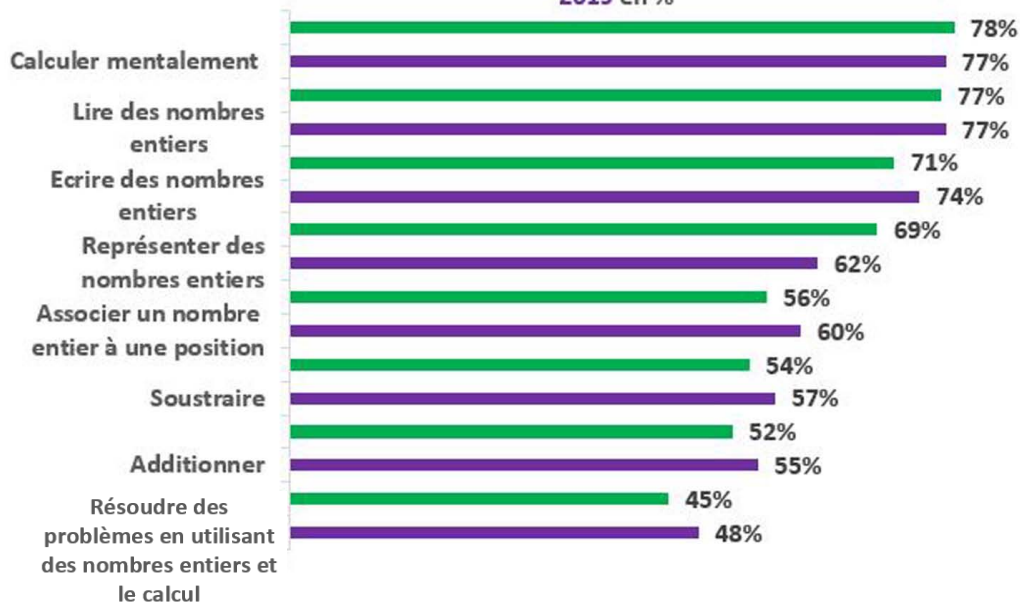
En 2019-2020, les évaluations ont concerné 25 900 élèves de CP, et 26 200 élèves de CE1 dans l'académie de Nancy-Metz. Il est à noter une grande participation des enseignants, soit 99,62% dans l'académie pour les évaluations CP&CE1 de septembre et 99,89% pour les évaluations mi-CP, confirmant l'appropriation de ces outils par les professeurs et leur utilité en proximité.

Les résultats des CE1 entre les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 permettent de remarquer de réelles progressions sur les compétences comparables, ce qui tend à démontrer la hausse du niveau de maîtrise entre 2018/2019 et la rentrée 2019 en CE1 pour ces élèves.

Évolution des proportions d'élèves de l'académie ayant une maîtrise satisfaisante dans les domaines comparables en français en CE1 entre septembre 2018 et 2019 en %



Evolution des proportions d'élèves de l'académie ayant une maîtrise satisfaisante dans les domaines comparables en mathématiques en CE1 entre septembre 2018 et 2019 en %



## Évaluations 6<sup>e</sup>

L'entrée au collège reste un moment important où la définition des actions pédagogiques à mettre en œuvre afin d'accompagner tous les élèves vers la réussite doit se faire. **Les évaluations nationales de 6<sup>e</sup> s'étoffent à la rentrée pour mieux identifier les besoins des élèves.**

L'évaluation est composée de deux épreuves non consécutives, en français et en mathématiques, de 60 minutes chacune et d'un **test de fluence**. En mathématiques, l'accent est mis sur la résolution de problèmes et, en français, sur la compréhension de textes longs. En outre, un **test de fluence en lecture, permettant une appréciation immédiate, est désormais ajouté**. Ce test est réalisé dans les premiers jours de l'année de 6<sup>e</sup>. L'enjeu est primordial : un élève qui concentre ses efforts sur le déchiffrage ne peut pas se consacrer à l'essentiel, la compréhension de ce qu'il lit.

L'évaluation de début de 6<sup>e</sup> se déroulera entre **le 14 septembre et le 2 octobre 2020** pour tous les élèves de 6<sup>e</sup> des établissements publics et privés sous contrat soit 25 977 élèves.

Dans le contexte particulier de la rentrée 2020, des questions ont été ajoutées afin de recueillir le ressenti des élèves par rapport à la fermeture des écoles liée à la crise sanitaire de 2020.

## Test repères pour tous les niveaux

Pour chacun des niveaux d'enseignement, de l'école élémentaire au lycée, des priorités sont indiquées afin de conforter les apprentissages de l'année précédente et d'aborder les nouvelles notions. **Des outils de positionnement** permettant d'observer les acquis des élèves dès les premiers jours de classe sont également mis à disposition.

À l'école et au collège, la priorité est donnée aux fondamentaux (maths et français) jusqu'aux vacances d'octobre, avec des outils de positionnement à disposition des professeurs par niveau. Inscrits dans le quotidien de la classe, ces diagnostics peuvent être utilement affinés à l'aide d'outils, individualisés et/ou collectifs. Au lycée, la rentrée 2020 se place sous le signe de **l'identification des besoins propres à chaque élève** et des réponses personnalisées qui peuvent y être apportées, avec pour objectif de résorber les écarts qui ont pu naître pendant la crise sanitaire. Un effort d'accompagnement concerne les élèves entrant en **classe de seconde** (heures d'accompagnement augmentées et tests de positionnement en mathématiques et français) et le renforcement de la **maîtrise des langues vivantes** dans le cycle terminal, ainsi que la **préparation à la pratique de l'oral**, dans la perspective notamment de l'épreuve orale terminale, dite « Grand oral », à compter de la session 2021.



## RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉLÈVES

### Retour sur les vacances apprenantes

Dès le printemps 2019, dans le cadre exceptionnel Covid-19, l'académie de Nancy-Metz avait proposé une semaine de soutien aux élèves les plus en difficulté. Les stages de soutien ont offert aux élèves en fragilité un temps de soutien et de consolidation de leurs acquis à raison de **6h** hebdomadaire. À l'école comme au collège, ce soutien a porté notamment sur le **français et les mathématiques**. Dans le 1<sup>er</sup> degré, ce sont ainsi plus de 3200 écoliers et **800 professeurs volontaires** qui ont participé à ce dispositif dans plus de 430 écoles. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, les stages ont concerné près de 15 500 élèves encadrés par 1981 professeurs dans près de 75% des collèges, lycées et lycées professionnels de l'académie.

#### L'opération « Vacances apprenantes »

Les vacances d'été 2020 ont été inédites : pendant plusieurs mois, en raison de la crise sanitaire, les enfants et adolescents ont été scolarisés à distance, n'ont pas pu se rendre dans des lieux culturels, n'ont pas pu pratiquer d'activités sportives.

**183 établissements de l'académie ont mis en place le dispositif « Vacances apprenantes »,** lancé par le Gouvernement : école ouverte, école ouverte buissonnière, été du pro.

### Amplifier le dispositif « Devoirs faits » au collège

Au collège, le dispositif « Devoirs faits » est renforcé à la rentrée 2020, avec l'objectif d'offrir à tous les élèves volontaires **3 heures d'accompagnement aux devoirs par semaine pour chaque élève** (4 heures pour chaque élève de 6<sup>e</sup> sur la période septembre-décembre).

Concrètement, ce temps d'étude doit permettre à chaque élève de travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin. Un professeur référent est en effet nommé dans chaque établissement. Pour l'année 2019-2020, l'académie de Nancy-Metz a consacré 4,5 millions euros à ce dispositif « Devoirs faits » qui a bénéficié à 30 000 élèves au sein de 35 % d'établissements publics.



Le dispositif «Devoirs faits» contribue à renforcer l'aide apportée par l'institution à chaque enfant, et ainsi à réduire les inégalités d'accès au savoir. Le bilan qualitatif montre les nombreux bénéfices de ce dispositif :

- **Un bénéfice pour les élèves :** ils s'investissent davantage en classe, osent davantage prendre la parole, voient leurs résultats s'améliorer ils justifient mieux leurs réponses, et s'engagent plus facilement dans des écrits longs, en réception ou en production ;
- **Un bénéfice pour les familles :** le dispositif permet de renforcer la confiance dans l'école au travers d'une explicitation des attendus ;
- **Un bénéfice pour les enseignants :** la réflexion collective initiée autour du travail personnel de l'élève tend à renforcer le travail d'équipe.

## Des heures de soutien supplémentaires

Le Ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports, mobilise en cette rentrée inédite des heures supplémentaires pour renforcer l'accompagnement personnalisé et l'aide aux devoirs d'ici le mois de décembre, pour accompagner le début d'année. Ces moyens sont connus de chaque établissement avant la rentrée scolaire, et peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'ajustements tenant compte des difficultés rencontrées dans les territoires.

Dans l'académie de Nancy-Metz, ce sont ainsi **30 000 heures supplémentaires affectées** d'ici aux vacances d'automne. Elles s'ajoutent aux heures mises à disposition pour l'organisation des stages de vacances d'été et des vacances d'automne (respectivement 5000 et 7000 heures).

# ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES ET LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET L'ABSENTÉISME

## Déclinaison du SAS Tremplin dans l'académie de Nancy-Metz

L'académie de Nancy-Metz s'inscrit dans le cadre du travail de la Région académique pour renforcer l'action à la rentrée en lançant un plan pour les élèves dont la période de confinement a accentué le risque de décrochage.

Le retour à l'école sera renforcé dans les aspects de la vie scolaire qui ont pu être fragilisés. Le **suivi personnalisé des besoins et des progrès** des élèves, l'enseignement différencié, le renforcement des apprentissages fondamentaux, le recours à des stratégies pédagogiques efficaces visant l'acquisition d'automatismes, sont autant de leviers permettant de limiter l'impact lié à la situation de confinement sur les élèves et de faire advenir des progrès.

**Des solutions sur mesure sont mises en œuvre pour rebondir** : afin qu'aucun jeune ne se retrouve sans solution au moment de la rentrée scolaire, l'académie installe des dispositifs « Session d'accueil scolaire et de tremplin » (SAS tremplin). L'objectif est de travailler à une rescolarisation rapide des jeunes sans solution dans les lycées professionnels ou CFA du bassin en leur apportant une aide concrète à l'élaboration de leur projet de formation et une meilleure connaissance de l'offre de formation grâce aux visites de lycées professionnels, de CFA ou de stages de découverte en entreprise. À ce jour, **neuf « SAS tremplin » sont prévus dans les bassins de Nancy, Lunéville, Bar-le-Duc, Verdun, Metz, Thionville, Freyming-Merlebach, St Dié et Épinal.**

De nombreuses autres actions sont envisagées pour limiter le décrochage et favoriser la persévérance scolaire : repérage et accompagnement des élèves dans tous les établissements, actions de prévention du décrochage scolaire, organisation d'une période spécifique d'accueil et d'intégration, vacances apprenantes en lycée professionnel, adaptation des parcours scolaire, actions de préparation ou de re-préparation à l'examen, suivi des jeunes engagés en apprentissage, consolidation de l'orientation et changement d'affectation sur les places vacantes dans les établissements, mobilisation des Dispositifs d'Accompagnement Individualisé et Personnalisé (DAIP) pour une prise en charge à moyen terme des élèves décrocheurs, etc.

**Un numéro dédié, le 03 54 51 20 81, accessible de 9h à 12h et de 14h à 17h les jours ouvrés, est mis en service dès le 27 août et durant le mois de septembre.** Il permet aux familles de signaler que leur enfant se trouve en décrochage scolaire ou en risque de décrochage. Plus généralement, il offre la possibilité de disposer d'un interlocuteur pour les questions ayant trait à cette période de rentrée des classes assez anxiogène pour les familles.



## ZOOM SUR LE MICROLYCÉE CALLOT DE VANDOEUVRE-LÈS-NANCY, PREMIER MICROLYCÉE DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Le microlycée permet à des jeunes qui ont interrompu leur scolarité au lycée de reprendre des études dans des conditions adaptées à leur situation en vue d'obtenir un baccalauréat général et de poursuivre des études supérieures ensuite.

Plusieurs parcours sont proposés au bénéficiaire, d'une durée variable selon ses besoins et son projet.

Les conditions pour être admis dans le dispositif :

- être volontaire pour reprendre des études et obtenir un baccalauréat
- avoir entre 18 et 25 ans
- avoir terminé sa scolarité en collège et avoir été affecté en 2<sup>de</sup> générale et technologique
- avoir interrompu sa scolarité au lycée depuis au moins six mois
- être motivé pour envisager des études supérieures

Dans la majorité des situations, le bénéficiaire, issu de 2<sup>de</sup> ou de 1<sup>re</sup>, entre en parcours préparatoire : il se présente aux épreuves anticipées du baccalauréat en fin de première année et aux épreuves terminales en fin de seconde année.

Tout au long de leur parcours, les bénéficiaires seront accompagnés par les enseignants du microlycée et se verront proposer un tutorat (rencontres régulières pour faire un point de situation et préciser les difficultés et les besoins).

### Le microlycée en chiffres

25 jeunes dans le dispositif dont 10 en terminale. Les autres sont en première.

8 ont obtenu leur bac au 1<sup>er</sup> tour (2 mentions TB, 4 B, 1 AB)

1 l'a eu au second tour

La dixième le passera en septembre.

24 des 25 élèves sont parvenus à reprendre le chemin du lycée et ont repris goût aux études

Les enseignants se sont fortement mobilisés et ont réinventé leur pédagogie pour répondre au mieux aux besoins des jeunes. Ils ont extrait l'essentiel de ce qui est attendu dans les programmes et l'ont adapté aux spécificités de chaque jeune qui ont présenté des bacs ES, L et STMG.

La deuxième rentrée du microlycée se déroulera au lycée Stanislas avec 35 élèves et une équipe éducative en partie renouvelée.

## Mieux orienter les élèves

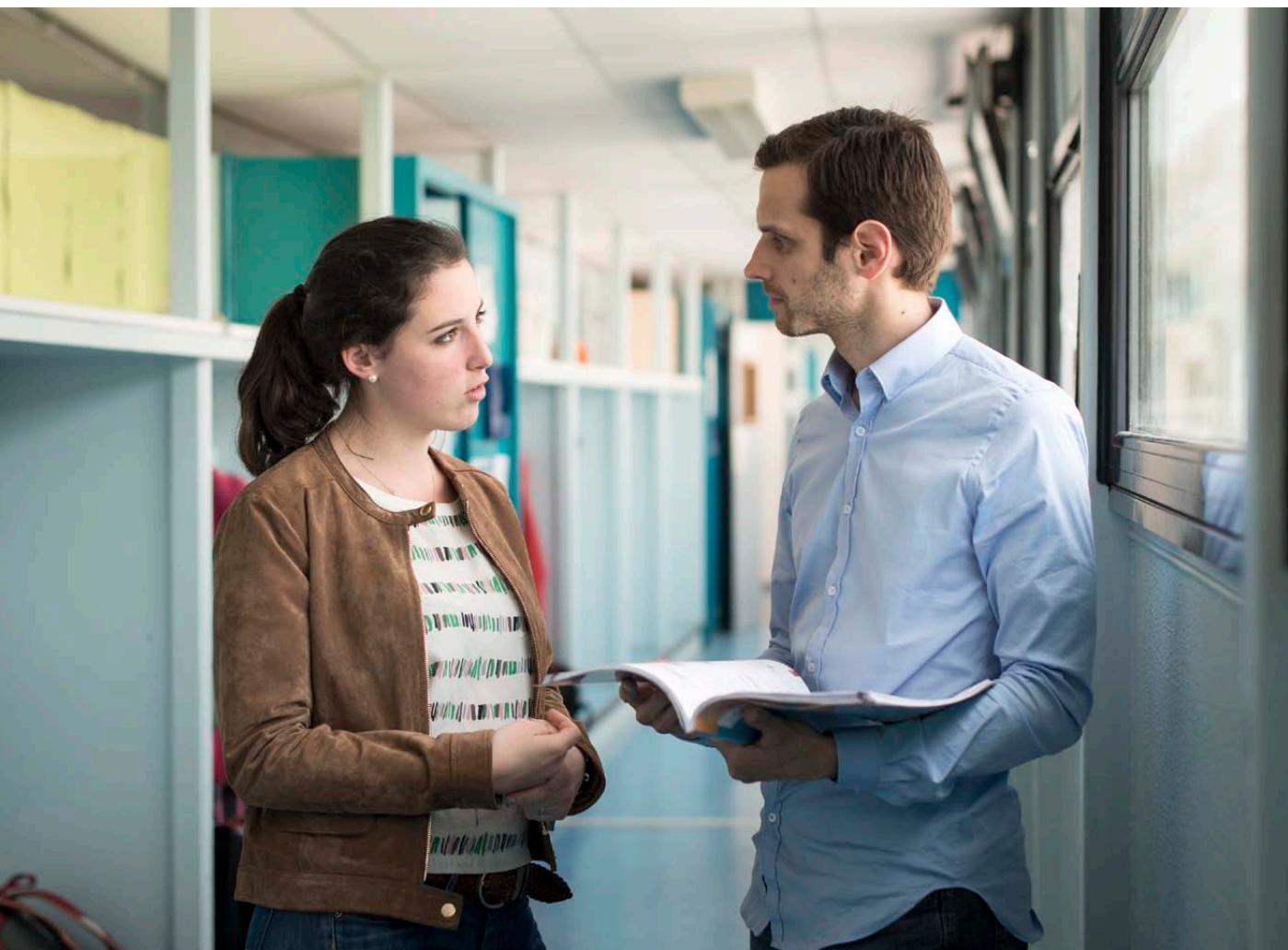
L'accompagnement au quotidien a été renforcé dès la sortie de crise. Le lien avec les élèves et leurs familles n'a pas été rompu grâce notamment à l'engagement des professeurs principaux et des psychologues de l'éducation nationale conseillers en orientation scolaire et professionnelle, avec la réouverture dès le 3 juin, des Centres d'information et d'orientation (CIO).

Dans l'académie de Nancy-Metz, le travail mené à tous les niveaux (établissements, bassins d'éducation et de formation, départements, académie) a permis de réduire significativement le nombre de décrocheurs : ils étaient en effet moins de 4500 en novembre 2019 à avoir quitté l'école à l'issue de l'année scolaire précédente sans diplôme et sans qualification. La situation que nous avons traversée a pourtant pu éloigner encore plus certains élèves de l'école. De nombreuses actions ont heureusement été menées: **contact téléphonique régulier, envoi de certains cours par la poste, entretiens par visio-conférence, prêt de matériel informatique, etc.**



## LE PROJET « AILES » PREND SON ENVOL

Ce projet permet d'améliorer la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur. Lauréat au niveau national dans le cadre du Programme investissements d'avenir (PIA), il est porté conjointement par le rectorat de Reims, les Universités de Champagne-Ardenne, l'Université de Lorraine et le rectorat de Nancy-Metz. Pour l'année scolaire 2020-2021, l'académie de Nancy-Metz lancera notamment **les « rendez-vous de l'orientation »** afin d'offrir aux parents d'élèves la possibilité d'un meilleur accompagnement de leurs enfants vers l'enseignement supérieur. Ainsi, des séances d'informations des parents seront mises en place sous la forme de « RDV de l'orientation » et viendront compléter et enrichir les actions déjà existantes sur le territoire par l'apport de nouveaux outils et de nouvelles méthodes.





# ACCUEILLIR L'ENSEMBLE DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

## INTRODUCTION

L'an passé a posé les premières étapes de l'installation du grand service public de l'École inclusive. Cette priorité absolue a été réaffirmée par le Président de la République lors de la Conférence nationale du handicap du 11 février dernier. L'académie de Nancy-Metz poursuit son engagement dans cette ambition collective en direction des élèves, de l'appui aux familles, des personnels et des établissements dans une collaboration accrue avec le secteur médico-social. Ce sont près de 14 000 élèves en situation de handicap scolarisés dans l'académie, soit 2,7% de la population scolaire.

### Un appui renforcé aux familles en amont de la rentrée

Dans chaque direction départementale des services de l'Education Nationale, les **cellules d'écoute et de réponse « École inclusive »**, mises en place l'an dernier, sont reconduites à cette rentrée pour davantage de proximité dans les réponses aux questions des familles. Elles ont deux objectifs : d'une part informer les familles sur les dispositifs existants et sur le fonctionnement du service public de l'École inclusive ; et d'autre part, répondre aux familles sur le dossier de leur(s) enfant(s) avec un objectif de **réponse dans les 24h** suivant l'appel.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, un **numéro vert unique** permet de joindre, grâce à un serveur interactif et selon le besoin, soit la cellule départementale, soit la cellule nationale Aide handicap École :

**0 805 805 110**

Service gratuit  
+ prix appel

Le numéro de la cellule Aide Handicap École reste actif via le **0800 730 123** dans la mesure où ce numéro vert est accessible aux personnes malentendantes.

L'orientation et l'affectation sont des enjeux majeurs : dès la rentrée 2020, une attention particulière est portée à la recherche d'**une solution d'affectation adaptée**, partagée avec les professionnels du médico-social, pour tous les élèves en situation de handicap. Dans chaque département, une commission d'affectation spécifique (réunissant les acteurs de la scolarisation) et leurs partenaires veille, en amont de la rentrée, à identifier les élèves qui pourraient être sans affectation. **Une solution de scolarisation partenariale, au plus près des besoins éducatifs particuliers de leur enfant, est proposée à chaque famille.** Cette mise en complémentarité et en cohérence des différents acteurs, selon les ressources et spécificités locales, est au service du parcours de formation des élèves en situation de handicap, et vise à organiser de façon plus coopérative et plus en amont les réponses aux familles.

Afin d'assurer la rentrée scolaire dans de bonnes conditions malgré la crise sanitaire liée au Covid-19, **l'accès aux droits est simplifié**. Les équipes de chaque Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) étudient ainsi en priorité les nouvelles demandes et les affectations pour changement d'orientation sans discontinuité.

## Une attention particulière aux structures et dispositifs

À la rentrée 2020, 14 nouvelles Unités localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ouvriront dans les écoles et établissements scolaires de l'académie : 4 Ulis en école, 8 Ulis en collège et 2 Ulis en lycée.

Le déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) se poursuit. Le PIAL est une nouvelle forme d'organisation du travail des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), mise en place en 2019-2020 qui vise à mieux répartir et coordonner leurs interventions en fonction des besoins et des emplois du temps des élèves concernés. Concrètement, un établissement scolaire (un collège) héberge le PIAL et effectue, pour le compte d'un ensemble d'écoles et de collèges, une gestion plus proche des besoins des AESH et des élèves.

L'académie de Nancy-Metz comprend **218 PIAL inter-degré de proximité**. Cinq PIAL « renforcés » sont déployés en lien avec les structures médico-sociales. Ils constituent un outil majeur du processus inclusif en développant les coopérations entre l'école et le médico-social, en mettant en relation l'enseignant spécialisé, l'éducateur spécialisé et les enseignants du milieu ordinaire, en permettant la co-intervention et en offrant ainsi le meilleur accès possible à l'école aux élèves qui relèvent d'un établissement ou service médico-social.

11 nouvelles unités d'enseignement externalisées viendront s'ajouter aux 17 déjà créées. Parmi elles, **3 unités sont spécialisées dans les troubles du spectre de l'autisme (TSA)** dans les Vosges, en Meurthe-et-Moselle et en Moselle.

## Une généralisation des équipes mobiles médico-sociales d'appui aux écoles et établissements scolaires

Deux nouvelles équipes viendront compléter les équipes préfiguratrices de Moselle et de Meurthe-et-Moselle. Ces équipes mobiles sont par exemple amenées à sensibiliser les professionnels de l'Éducation nationale, à proposer des aménagements dans la classe en fonction des handicaps ou encore à intervenir directement dans le cas de situations de crise de façon à éviter les ruptures de scolarisation et à aider à la mise en œuvre de l'accompagnement nécessaire.

## Un renforcement de la qualité de l'École inclusive

La stratégie autisme a permis le déploiement d'un **réseau de professeurs ressources « troubles du spectre de l'autisme »**. Leur mission est de conseiller et d'accompagner les professeurs qui les sollicitent (conseils pédagogiques et aides méthodologiques à l'enseignant). Ils participent à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques. En septembre 2020, un nouveau poste est implanté en Meuse en complément des deux déjà existants en Moselle et Vosges.



# RENFORCER LES APPRENTISSAGES DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

## INTRODUCTION

- Avec l'abaissement de l'instruction obligatoire à 3 ans instauré grâce à la loi Pour une École de la confiance, l'école maternelle offre à chaque élève des conditions propices à son épanouissement et à la réussite de ses premiers apprentissages. L'acquisition du langage, déterminante pour la maîtrise future des savoirs fondamentaux, prépare l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.
- Dans les secteurs d'éducation prioritaire, le dédoublement des classes de CP et CE1 est étendu aux classes de grande section d'école maternelle.

### Mieux se préparer à l'apprentissage des savoirs fondamentaux dès la maternelle

La rentrée 2020 permettra aux enseignants de considérer, malgré le soutien apporté par les différents dispositifs mis en œuvre, les effets cumulés sur les apprentissages de trois périodes successives d'éloignement de l'école : période de confinement, celle du retour partiel et des congés d'été. Dans le contexte particulier de cette rentrée scolaire, **la priorité est donnée dans le 1<sup>er</sup> degré à l'enseignement du français et des mathématiques** jusqu'aux vacances d'automne, afin de permettre à chaque élève de consolider, revoir et approfondir ses apprentissages dans ces domaines, sans délai. Au-delà des domaines fondamentaux, il importe également de soutenir les capacités et attitudes nécessaires pour redevenir élève et favoriser la vie en collectivité

### Étendre le dédoublement CP / CE1 à la grande section de maternelle dans les secteurs d'éducation prioritaire

La maîtrise des fondamentaux passe aussi par le **dédoublement des classes CP, CE1 et Grande Section cette année**, qui vise à renforcer l'égalité des chances en ciblant les élèves des réseaux d'éducation prioritaires.

Le dispositif lancé en 2017, connaît une montée en charge progressive. Dans l'académie de Nancy-Metz, il concernait 432 classes de CP-CE1 l'an dernier.

Pour la rentrée 2020, 543 classes sont concernées :

- Meurthe et Moselle **140 classes**  
(dont 7 classes de grande section)
- Meuse **20 classes**  
(dont 2 classes de grande section)
- Moselle **315 classes**  
(dont 42 classes de grande section)
- Vosges **68 classes**  
(dont 10 classes de grande section)

# RÉFORME DU BACCALAURÉAT

## L' ESSENTIEL

- En cette rentrée, la réforme du lycée général et technologique atteint son plein déploiement, avec la nouvelle classe de terminale et un nouveau baccalauréat. Un travail important sera consacré à la préparation du Grand oral, en lien avec les enseignements de spécialité (voir infographie § Voie générale et technologique : la nouvelle terminale”).
- Dans l’académie de Nancy-Metz, ce sont 23073 élèves qui sont inscrits en Terminale et passeront le nouveau baccalauréat cette année.

Le bilan des enseignements de spécialité demandés en 1<sup>re</sup> générale fait figurer les trois enseignements scientifiques en tête mais en net recul au profit de Sciences Economiques et Sociales (+4,2pts), Histoire, Géographie, Géopolitiques, Sciences-Politiques (+3,1pts) et Humanités, Littérature, Philosophie (+2,4pts). Ainsi, et au global, la triplète mathématiques, physique-chimie et SVT perd 5,1pts en restant toutefois encore largement en tête avec 28% des demandes totales.

Les élèves s’approprient la réforme et s’éloignent progressivement des anciens schémas des séries.







# Voie générale et technologique : la nouvelle terminale

## HORAIRES DE TERMINALE

### ENSEIGNEMENTS COMMUNS

- **15 h 30**  
hebdomadaires  
en voie générale
- **13 h**  
hebdomadaires en  
voie technologique

### ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

2 parmi les 3 suivis en première

- **12 h** hebdomadaires en voie générale  
(6 h par enseignement)
- **14 h** hebdomadaires pour les  
2 enseignements de spécialité  
en voie technologique en série S2TMD
- **16 h** en séries STMG et ST2S
- **18 h** en séries STRH, STI2D, STD2A  
et STL

## RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE DU BACCALAURÉAT

### CONTRÔLE CONTINU EN PREMIÈRE ET TERMINALE

= **40 %** de la note finale

**30 % pour les évaluations communes**

- ✓ histoire-géographie, coef. 5
- ✓ langue vivante A, coef. 5
- ✓ langue vivante B, coef. 5
- ✓ enseignement scientifique  
en voie générale, coef. 5
- ✓ mathématiques en voie  
technologique, coef. 5
- ✓ 1 enseignement de spécialité  
(suivi uniquement en 1<sup>re</sup> en voie  
générale, selon la série en voie  
technologique), coef. 5
- ✓ EPS, coef. 5

+ **10 % bulletins scolaires**

### LES ÉPREUVES FINALES

= **60 %** de la note finale

- ✓ épreuves anticipées de 1<sup>re</sup> :  
français écrit, coef. 5,  
et oral, coef. 5
- ✓ 2 enseignements de spécialité  
suivis en terminale en voie  
générale, selon la série  
en voie technologique,  
coef. 16 chacun
- ✓ philosophie, coef. 8 en voie  
générale, coef. 4 en voie  
technologique
- ✓ oral terminal, coef. 10 en voie  
générale, coef. 14 en voie  
technologique

## ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

### PÉRIODE D'ÉVALUATION

- **au mois de mars 2021** : épreuves des enseignements de spécialité
- **au troisième trimestre 2021** : évaluations communes (EC) : langues vivantes A et B, histoire-géographie, enseignement scientifique (voie générale) et mathématiques (voie technologique)
- **au cours de l'année scolaire 2020-2021** : 3 épreuves de contrôle en cours de formation en éducation physique et sportive (EPS)
- **à la fin de l'année scolaire 2020-2021** : épreuve finale de philosophie, épreuve orale terminale (« Grand oral »)

## GRAND ORAL

### UNE NOUVELLE ÉPREUVE

- **pour mobiliser les savoirs acquis en enseignement de spécialité** au service de son projet de poursuite d'études
- **pour apprendre à s'exprimer en public** de façon claire et convaincante

## OPTIONS DE TERMINALE

**2 enseignements** optionnels au total en voie générale  
+ option langues et cultures de l'Antiquité  
**à choisir parmi :**

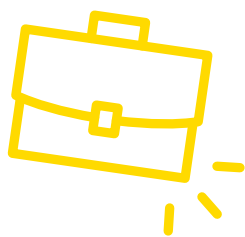
### LES OPTIONS DÉJÀ SUIVIES EN 1<sup>RE</sup>

- arts, EPS, langue vivante C, langues et cultures de l'Antiquité, langue des signes française

### DE NOUVELLES OPTIONS EN TERMINALE

- **mathématiques complémentaires**  
pour les élèves qui auront besoin de l'outil mathématiques dans la poursuite de leurs études supérieures : économie, statistiques, professorat, etc.
- **mathématiques expertes**  
uniquement pour les élèves qui ont choisi la spécialité mathématiques
- **droits et grands enjeux du monde contemporain**

En voie technologique, le choix reste identique à celui de la 1<sup>re</sup>.



# Voie professionnelle : les nouveautés de la rentrée 2020

Après les classes de 2<sup>de</sup> du baccalauréat professionnel et de 1<sup>re</sup> année de CAP, les élèves de 1<sup>re</sup> pro et de 2<sup>e</sup> année de CAP bénéficient en cette rentrée 2020 de parcours pleinement renouvelés.

## CAP : UN NOUVEAU PARCOURS DE RÉUSSITE EN 3 ANS

- Pour les élèves qui entrent en 2<sup>e</sup> année de CAP à la rentrée 2020, selon leur souhait et compte tenu de leurs difficultés

*Le parcours CAP en 1 an est également maintenu*

## UNE ATTESTATION INTERMÉDIAIRE EN FIN DE 1<sup>RE</sup> PRO

### À COMPTER DE JUIN 2021

- Délivrée à partir d'une moyenne spécifique des notes obtenues durant l'année
- Un bilan d'étape pour mieux se préparer au baccalauréat professionnel

## 6 NOUVELLES FAMILLES DE MÉTIERS EN 2<sup>DE</sup> PRO

Aéronautique

Industries graphiques  
et communication

Hôtellerie et restauration

Alimentation

Études et modélisation  
numérique du bâtiment

Beauté et bien-être

*Soit 9 familles de métiers au total, avec les métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics, les métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique et les métiers de la relation client*

## DÉPLOIEMENT DE LA CO-INTERVENTION

- Tous les élèves de CAP, 2<sup>de</sup> pro et 1<sup>re</sup> pro concernés
- Préparation de la terminale 2021/2022 : plus de liberté pour les établissements qui pourront remplacer la co-intervention par un autre module

## DES FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE

- Objectif : de l'apprentissage dans chaque lycée professionnel
- Pour tout ou partie du cycle de formation (CAP ou baccalauréat professionnel)

## MISE EN PLACE DU CHEF-D'ŒUVRE POUR LES ÉLÈVES DE 1<sup>RE</sup> PRO

- 56 h de formation en 1<sup>re</sup>
- 52 h en terminale

*La réalisation du chef-d'œuvre se poursuit pour les élèves entrés en CAP en 2019*

# ÉDUCUER À L'ART, À LA CULTURE ET AUX MÉDIAS

## Éducation artistique et culturelle (EAC) : Réussir le 100% EAC, un enjeu national

Cette ambition s'appuie sur cinq priorités : lire, chanter, regarder, s'exprimer à l'oral, développer son esprit critique. Dans une volonté de justice sociale, elle s'appuie en premier lieu sur les enseignements, dans le temps scolaire et se poursuit dans le temps périscolaire. L'objectif de l'académie est d'**augmenter le nombre d'élèves** concerné et de mettre en synergie l'ensemble des acteurs engagés au travers des contrats territoriaux EAC.

### Poursuivre l'augmentation du nombre d'élèves concernés

En 2019-2020, près de 70% des collègues s'étaient engagés pour 20% d'élèves (58% pour 8,5% d'élèves en 2019-2019). L'objectif de l'année scolaire 2020-2021 est d'affiner le recensement des projets par le biais de la nouvelle application Adage, dédiée à la généralisation de l'EAC, pour mieux valoriser et accompagner les projets.

### Fédérer au sein des établissements, lieux de culture

Les ressources telles que le **21<sup>e</sup> Lieu d'Art et de Culture #21LAC** (<https://culture.ac-nancy-metz.fr/lac21/>), les formations et l'accompagnement (projets fédérateurs) valorisent la dimension culturelle des disciplines et les projets interdisciplinaires au cœur des classes. Particulièrement cette année, il s'agit de se mobiliser pour lutter contre la difficulté en lecture et pour **promouvoir le plaisir de lire**.

Des temps forts soutiennent cet engagement. **La Nuit de la lecture**, priorité académique organisée au cours de la 2<sup>e</sup> semaine de janvier 2021, fédère aisément l'ensemble des disciplines, valorise le libre quart d'heure de lecture et bénéficie du soutien des librairies indépendantes. Autres temps forts remarquables : rentrée en musique, journée du patrimoine, concours éloquence, expositions au sein des Lieux d'art et de culture, semaine de la presse et des médias, journée des arts...

Cette généralisation se doit d'être au service de la réussite des élèves. **Le réseau académique « Graine de Culture »** permet aux établissements retenus, de bénéficier de temps d'échanges coopératifs, et d'une rencontre annuelle, autour d'une recherche-action menée dans notre académie avec l'Institut Français d'Éducation Lyon.

### Coopérer avec les territoires

En complément de cet engagement, l'académie soutient le développement de **résidences** d'artistes ou de journalises pour favoriser la présence artistique et culturelle dans les **territoires prioritaires et ruraux**. La **contractualisation** au sein des Contrats Territoriaux EAC facilite la pérennité de projets écoles-collège et la continuité éducative temps scolaire et périscolaire en lien avec les acteurs socio-culturels. Pour l'année qui s'ouvre, l'académie expérimente en complément des projets EAC en territoire sur trois secteurs prioritaires : Moselle Sud, Meurthe-et-Moselle Nord et Vosges Sud. Ces territoires bénéficieront d'un accompagnement particulier et de formations.



L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la **démocratisation culturelle et à l'égalité des chances**. Le **parcours d'éducation artistique et culturelle** accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture. Dans ce cadre, l'académie de Nancy-Metz poursuit son développement sur l'ensemble du territoire académique et à fédérer les équipes éducatives autour de **projets interdisciplinaires**.

## Éducation aux médias et à l'information, composante essentielle du parcours citoyen

Dans une société de l'information et de la communication, pour forger l'esprit citoyen critique des élèves, l'extension des actions de sensibilisation et d'éducation aux médias seront renforcés à d'autres établissements pour que le panel des élèves formés soit le plus dense possible. De nombreux dispositifs régionaux ou nationaux **pour accompagner les productions médiatiques sont en place** dans l'académie comme J1J, Classe Média, Pod'Classe avec Radio France permettent de travailler avec les professionnels des médias pour apprendre à produire des contenus médiatiques à destination d'un public extra-scolaire. Le 1<sup>er</sup> degré n'est pas en reste, avec des productions webradios, webTV, ou de journaux scolaires imprimés. En 2019-2020, le concours Médiatiks a d'ailleurs attribué un 1<sup>er</sup> prix national au journal réalisé par l'école primaire M. et K. Krafft de Houdemont.



## LE LIBRE QUART D'HEURE DE LECTURE

Le livre quart d'heure de lecture est une priorité ministérielle de la mobilisation générale en faveur de la lecture avec **l'instauration de temps banalisés de lecture personnelle durant le temps scolaire**. Ce sont 15 mn de lecture quotidienne d'un ouvrage (romans, théâtre, poésie, BD, mangas, documentaire) qui s'inscrivent dans la durée, avec l'objectif de passer de 30 % de lecteurs réguliers à près de 100 %. Dans l'académie de Nancy-Metz, plus de **900 établissements scolaires** sont engagés dans cette démarche : près de 70% des écoles, 50% des collèges et 15% des lycées.



# RENFORCER LA PRATIQUE DU SPORT À L'ÉCOLE : CAP VERS LES JO 2024

## INTRODUCTION

L'éducation physique et sportive (EPS) contribue à la santé des élèves, mais aussi à leur confiance en eux et, de manière transversale, à d'autres compétences (esprit d'équipe, respect des règles, etc.). C'est une priorité du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports pour la rentrée 2020 qui s'inscrit dans la stratégie nationale Jeux Olympiques 2024.

### Le sport pour tous les élèves

La rentrée 2020 se place sous le signe de l'encouragement et du développement de la pratique de l'EPS.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, 1300 professeurs d'EPS de l'académie assurent l'encadrement de cette discipline obligatoire enseignée en collège, en lycée général et en lycée professionnel. Par ailleurs, les établissements scolaires proposent d'ores et déjà **279 sections sportives** (1 collège sur 3 et plus d'un EPLE sur 4) qui accueillent 5500 élèves faisant de l'académie l'une des plus actives à l'échelon national dans ce domaine. En outre, 25 lycées offrent aussi un enseignement optionnel en EPS (trois heures hebdomadaires) bénéficiant à près 500 élèves. À la rentrée 2020, une expérimentation proposant aux élèves des **cours le matin, du sport l'après-midi** est aussi lancée au collège la Haie Griselle de Gérardmer.

De plus, les professeurs d'EPS de l'académie assurent le développement de **sport scolaire** (AS / UNSS) au sein de leurs établissements. L'académie présente un taux de licenciés à 28% avec 47336 licenciés, dont 42% de filles, soit la **2<sup>e</sup> académie de France en taux de pénétration** (rapport entre le nombre d'élèves scolarisés dans l'académie et le nombre d'élèves licenciés).

## Renforcer les dispositifs sportifs d'excellence pour accompagner les élèves sportifs de haut niveau

Près de **400 élèves sportifs de haut niveau** sont suivis dans l'académie, principalement au sein des établissements labellisés excellence sportive. L'académie s'engage dans un accompagnement spécifique avec des partenariats forts avec le CREPS de Lorraine, les ligues, les fédérations et les centres de formation des clubs professionnels, mais aussi des moyens horaires et humains. Le taux de réussite de ces élèves aux examens (DNB et baccalauréat) est proche des 100%. Au cours de l'année 2019-2020, **un nouveau dispositif** d'accession au haut niveau va permettre de déployer des **sections d'excellence sportive** pour les élèves désireux d'accéder à une pratique sportive de haut niveau de s'accomplir dans leur projet scolaire, sportif et citoyen.

## Plan « Génération 2024 »

Les jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 mobilisent l'ensemble des acteurs de l'académie de Nancy-Metz par la valorisation de la pratique des activités sportives, dans le cadre du **plan « Génération 2024 »**. L'académie de Nancy-Metz compte à ce jour **60 établissements qui ont obtenu le label « Génération 2024 »**. L'objectif de l'année scolaire est d'augmenter de 50% le nombre d'établissements engagés dans cette démarche à la fin de l'année scolaire.

Par ailleurs, **près de 200 élèves engagés dans la formation « Jeunes bénévoles 2024 »**, pilotée par le service régional de l'UNSS dans la perspective d'un héritage des jeux au bénéfice de la formation citoyenne de nos futurs dirigeants du monde sportif.

## YANN SCHRUB, PARRAIN DE L'ANNÉE 2020/2021

Yann SCHRUB, athlète licencié au club de SARREGUEMINES sera le parrain de cette année scolaire. Né en 1996, il est une étoile montante du ½ fond Français. En 6<sup>e</sup> année de médecine à Nancy il mène avec brio un triple parcours sportif, universitaire et professionnel.



# RESPECTER AUTRUI ET S'ENGAGER POUR LA RÉPUBLIQUE

## Dynamiser la participation des élèves à la vie des collèges et des lycées

La **démocratie scolaire** constitue un élément essentiel de la vie des établissements car elle renforce la cohésion entre élèves et avec les équipes éducatives. La crise sanitaire que notre pays a traversée s'est notamment traduite par la mobilisation sans précédent des élus lycéens au service de leurs camarades. **L'engagement** des élèves dans la vie de leur établissement est un élément fondamental de leur apprentissage des **valeurs démocratiques et de la culture de l'engagement**. L'année 2020-2021 sera consacrée à développer tout particulièrement les moyens d'enrichir la vie démocratique des collégiens.

## Vie lycéenne et engagement lycéen : un projet ambitieux pour une implication pleine des lycéens

L'académie de Nancy-Metz entend développer l'engagement lycéen, à travers notamment l'élection et la réunion de représentants lycéens. C'est une priorité académique qui s'est traduit en 2019-2020 par :

- Une augmentation de la participation aux élections des **Conseils de la Vie Lycéenne (CVL)** et du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) : 53% de participation aux élections CVL de 2019 contre 49% en 2018.
- Un bon recrutement des éco-délégués. **100% des établissements ont des éco-délégués** dans les conseils de la vie lycéenne.



Pour renforcer le degré d'implication des élèves dans la vie citoyenne et lycéenne, plusieurs défis guideront l'action de l'académie cette année, et ce à travers trois axes majeurs : le renforcement de l'accompagnement des référents vie lycéenne afin que continue de se développer l'aspect pédagogique de l'engagement lycéen ; l'encouragement de l'implication des enseignants dans les projets lycéens pour que le dialogue entre les élèves et les équipes enseignantes se poursuive ; et l'amélioration du réseau entre les établissements d'un même secteur afin que davantage de projets inter-établissements puissent avoir lieu.

## Lutter contre toutes les formes de discrimination et contre le harcèlement

Chaque membre de la communauté éducative concourt à rendre effectif le principe d'égalité, en exerçant une vigilance accrue alors que des divisions se font jour dans la société. C'est pourquoi la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie, en particulier, sont des priorités tant à l'échelle de la Nation qu'à celle de l'École.

### La lutte contre le harcèlement est une priorité de l'École

L'année qui s'achève a montré un bel engagement des élèves. Ainsi, ce sont 24 Collèges, 13 lycées, 1 EREA et 3 écoles impliqués dans la septième édition du **concours Non au harcèlement** (NAH).

Le 5 novembre 2020 se déroulera la nouvelle Journée NAH. Outre les numéros nationaux (le 3020 et, pour le cyber-harcèlement, le 0800 200 000), les académies et les départements sont désormais dotés de référents harcèlement.

Dans les lycées des **élèves ambassadeurs contre le harcèlement** sont recrutés et formés chaque année. Ils ont pour missions de sensibiliser leurs camarades au phénomène de harcèlement et, plus largement, au respect d'autrui, être attentif aux autres, repérer les signes du harcèlement et en parler, conduire un projet dans leur lycée pour mobiliser l'ensemble de la communauté éducative, et être porteurs des valeurs d'une école basées sur la confiance et le respect d'autrui. L'académie de Nancy-Metz enregistre une progression sensible avec 163 ambassadeurs lycéens formés en 2019-2020, soit près de **550 ambassadeurs lycéens** formés en 3 années. Le réseau des

ambassadeurs lycéens et les personnels des établissements contribuent à la formation active **d'ambassadeurs collégiens** (pour la première année de formation : 260 collégiens formés) qui commencent à investir la **sensibilisation des élèves du 1<sup>er</sup> degré**.

### Plan académique d'action contre les discriminations anti-LGBT

Déjà fortement engagée dans la lutte contre toutes les discriminations, l'académie de Nancy-Metz renforce son action et s'engage pleinement dans la lutte contre les LGBTphobies à l'école.

Cette mobilisation s'inscrit dans l'action du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie. L'« éducation contre la haine et les discriminations anti-LGBT » est l'une des cinq priorités de l'action publique définie dans le Plan de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT et invite à développer à la fois la prévention auprès des élèves et la formation des personnels d'éducation.

Un **Groupe académique d'action contre les LGBTphobies** animé conjointement par un élève délégué au Conseil académique à la vie lycéenne (CAVL) et un chef d'établissement a été installé en juin dernier et pilotera le plan académique de mobilisation. Il s'appuie sur l'expertise de personnels de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de représentants des associations LGBT+ nationales et locales.

Les objectifs du plan d'action académique :

- Prévenir les LGBTphobies de l'école à l'enseignement supérieur
- Former les professionnels de l'éducation
- Soutenir les victimes de LGBTphobies et leurs proches

## Lutte contre la haine, le racisme et l'antisémitisme

Dans sa mission de transmission des **Valeurs de la République**, l'École conduit une politique de prévention du racisme et de l'antisémitisme qui repose sur l'inscription de ces thématiques dans les contenus d'enseignement, la promotion d'actions éducatives dédiées, la mise en place de coopérations spécifiques avec des partenaires associatifs ou institutionnels et la formation des personnels. Cette politique est inscrite dans le cadre du plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (2018-2020), piloté par la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT), qui fixe le cadre dans lequel l'École prévient les manifestations du racisme et de l'antisémitisme en milieu scolaire et y répond.

**Des équipes académiques** « Valeurs de la République », placées sous l'autorité du recteur ont pour missions de prévenir et de lutter contre les manifestations de racisme et d'antisémitisme, par des interventions et des réponses concrètes aux établissements et aux équipes pédagogiques.

À compter de la rentrée 2020, les dispositifs académiques relatifs aux Valeurs de la République (pôle Laïcité et Valeurs de la République, référent mémoire et citoyenneté), sont renforcés par la nomination d'un chargé de mission dont la tâche sera de bâtir d'ici au printemps 2021 un « plan de lutte contre la haine en milieu scolaire ».

Par ailleurs, de nombreuses ressources pédagogiques sont proposées aux enseignants, par exemple sur le site <https://eduscol.education.fr/cid46683/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme.html>







4



AU PLUS  
PRÈS DES  
PERSONNELS



# ACCOMPAGNER LES PERSONNELS PAR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE PROXIMITÉ

## L'ESSENTIEL

L'une des nouveautés de l'année scolaire précédente était la création d'une gestion des ressources humaines de proximité. Pour cette année, ce dispositif sera étendu.

### Une mission de rapprochement entre les conseillers Ressources Humaines et le personnel

Avec le déploiement du plan de gestion des ressources humaines sur le territoire académique, il s'agissait de créer des postes conseillers Ressources humaines (CRH) de proximité dont la mission principale est d'accompagner les personnels du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré et d'être un appui managérial aux chefs d'établissement par exemple.

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, plus **de 700 personnels**, majoritairement des professeurs du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré, ont pris contact avec le service Ressources Humaines de proximité de leur département. Dans la majorité des cas, les demandes concernent l'accompagnement dans un projet professionnel et des questions concernant la santé des agents.

### Doublement des CRH de proximité pour l'année scolaire 2020/2021

L'implantation de 4 CRH de proximité supplémentaires sera mise en œuvre au cours du premier trimestre de l'année, avec une localisation en EPLE. Cette implantation au plus proche des agents permettra notamment d'assurer un lien de cohérence avec la mise en place du schéma directeur de la formation.

# RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS PAR LA FORMATION

## Le Schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale – 2019-2022

Le schéma directeur de la formation continue constitue un cadre national pluriannuel soutenant une formation ambitieuse et renouvelée.

Les principes sont notamment la volonté de **proximité** (en école, en établissement et en réseau ou bassin), la **diversification des viviers de formateurs** ou encore la **valorisation des compétences des personnels**.

Le ministère déploie progressivement de **nouveaux modèles de formation**, fondés notamment sur le **travail et les échanges entre pairs** : **l'analyse de pratiques, les observations croisées, l'élaboration d'outils communs** permettront d'encourager l'esprit d'équipe.

Le schéma directeur vise en effet trois objectifs :

- Se situer dans le système éducatif : acquérir la formation institutionnelle ou le socle commun aux métiers afin de se situer dans son environnement professionnel en tant que fonctionnaire de l'État ;

- Se former et perfectionner ses pratiques professionnelles : s'adapter aux évolutions des métiers ;
- Être accompagné dans ses évolutions professionnelles : valoriser ses compétences, diversifier son parcours professionnel et de formation, notamment dans le cadre de mobilités.

L'académie de Nancy-Metz a donc travaillé en ce sens pour adapter son plan académique de formation 2020-2021.

## 2020-2021 : une formation renforcée au service des personnels

Le Plan académique de formation s'inscrit dans le schéma directeur et prend en compte le contexte actuel. Ainsi, en 2020-2021, une collaboration particulière est prévue avec **Canopé** jusqu'aux congés d'automne pour accompagner au **mieux les personnels** suite à la période inédite Covid-19. Il s'agit d'une offre de **formation** permettant aux professeurs qui le souhaitent de se former spécifiquement sur trois thématiques : **l'hybridation, la différenciation, les métiers de l'humain**.

La place de la **formation hybride** sera consolidée. Elle fera appel aux expertises croisées des services du rectorat et de l'opérateur Canopé. Les formateurs et les enseignants se familiariseront davantage avec les **classes virtuelles** et les **forums**. Des sessions seront programmées afin d'augmenter l'expertise de ces derniers. Certaines thématiques vont prendre de l'ampleur : la prise en charge de l'hétérogénéité, l'évaluation, le travail collaboratif.

La collaboration avec l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) et la Maison pour la science constitue également une réelle plus-value pour le **plan académique de formation** des personnels enseignants. Dans le cadre de la formation continuée (initiale-continue), il est prévu que des formateurs de l'INSPE interviennent auprès des néo-titulaires première année afin de mettre en œuvre une formation plus transversale, sur la thématique de l'École inclusive.

## Formations numériques

Les formations en lien avec le numérique éducatif représenteront d'ores et déjà en 2019-2020 une part importante du plan de formation. Cela sera poursuivi en 2020-2021, **les formations au numérique représentant un quart du plan de formation.**

- Mise en œuvre des journées disciplinaires en lien avec la généralisation du lycée 4.0
- Pratiques de la différenciation au service de la prise en compte de l'hétérogénéité au sein des disciplines en collège
- Développement des communautés apprenantes en collège et en lycée
- Montée en compétences des référents numériques
- Colloques et séminaires portant sur l'intelligence artificielle, le rapport homme-machine
- Certification PIX et compétences dans le domaine du numérique

## La formation des AESH s'enrichit de nouveaux dispositifs :

Les AESH bénéficient d'actions de formation sur le temps de service en dehors du temps d'accompagnement de l'élève. Ces formations comprennent une **formation d'adaptation à l'emploi** (modules de formation spécifique à l'accompagnement des élèves en situation de handicap) et des actions de formation continue tendant au développement professionnel des agents. Cette rentrée 2020 voit l'arrivée notamment de **deux nouvelles formations thématiques dédiés aux agents AESH** « **Approfondissement sur la connaissance des handicaps** » et « **Formation à l'utilisation des outils numériques** ».

## DES PRIORITÉS DE FORMATIONS

### Formation continue « plan mathématiques » et « plan français »

Déployé autour d'un groupe académique constitué de 16 membres: inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR), inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) du 1<sup>er</sup> & 2<sup>nd</sup> degrés, les 4 référents maths de l'académie, un formateur INSPE et enseignants de l'université, le **plan maths**

a eu pour objectifs en 2019-2020 de :

- construire une culture commune pour les enseignants et formateurs en mathématiques ;
- assurer le **maillage du territoire** ;
- organiser la formation des formateurs en collaboration au sein de la Région académique ;
- promouvoir la **diffusion des ressources** pour accompagner les formateurs, les enseignants et les aider à développer les compétences de leurs élèves (école, collège, Lycées) dans le domaine des mathématiques) ;
- concevoir des formations inter-degré, inter-catégorielles et pluridisciplinaires ;
- favoriser l'émergence de **laboratoires de mathématiques** ;

- effectuer le suivi des laboratoires existants et accompagner la création des nouveaux laboratoires ;

- le recensement des **clubs de maths** (51 à l'échelle de l'académie).

À la suite du « plan mathématiques » déployé en septembre 2018, le **plan français** vient à partir de cette rentrée compléter la **formation continue des professeurs** des écoles. Dans cette perspective, chacun d'entre eux bénéficiera, tous les six ans, de l'équivalent d'une semaine de formation approfondie en mathématiques (5 jours annuels) et d'une semaine de formation en français (5 jours annuels).

### Priorité maternelle

Le rôle de l'école maternelle est plus que jamais primordial. Le contexte actuel a motivé la proposition d'**un nouveau parcours M@gistère** réalisé en partenariat avec l'Institut petite enfance à l'attention des professeurs de l'école maternelle « Enseigner à l'école maternelle : développer un cadre sécurisant pour mieux apprendre ». Il répond aux objectifs fixés par la loi Pour une École de la Confiance qui institue l'obligation d'instruction à 3 ans et qui fait de l'école maternelle une école de l'épanouissement, du bien-être et du langage.



## Formation initiale et continue des enseignants et des accompagnants des élèves en situation de handicap

Dans le cadre de leur formation continue, les enseignants bénéficient d'actions de formation organisées à l'échelon départemental ou académique. Elles leur permettent de mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves.

**50 stagiaires** bénéficient de cette de la formation préparatoire au **certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusives (CAPPEI)**. 170 ont été formés depuis la création du CAPPEI en 2017.

La **plateforme CAP École inclusive** complète cette approche en tant qu'outil d'analyse des besoins de l'élève qui propose à l'enseignant des pistes pédagogiques adaptées aux besoins de l'élève.

En ce qui concerne les AESH, ils disposent tous d'une **formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures**, complétées par des actions de formation à l'échelon départemental, académique voire national. Elles leur permettent de répondre au plus près des besoins de l'élève. Dans ce cadre, un plan académique de formation leur est dédié. Il s'étoffe chaque année pour répondre au plus près aux besoins de formation de ces personnels.

## Favoriser la mobilité internationale des personnels

La mobilité internationale de l'ensemble de la communauté éducative est engagée depuis plusieurs années au sein de l'académie de Nancy-Metz. Professeurs, inspecteurs, chefs d'établissements, etc. tous sont régulièrement invités à participer à des projets européens pour améliorer leurs compétences linguistiques ou travailler sur l'échange entre pairs dans un domaine concerné.

L'un des objectifs de l'année scolaire 2020-2021, **année internationale**, est de développer les compétences linguistiques, interculturelles, sociales et civiques, personnelles, c'est-à-dire la compétence « internationale » pour tous. Ainsi ce sont **200 personnels qui bénéficieront de formation en établissement en Europe, dont 100 en milieu rural prioritaire (Plan Langues Vivantes)**.



# UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES FORTE

## INTRODUCTION

Les services académiques sont engagés dans une politique RH forte et partenariale. **Le dialogue social avec les organisations syndicales** s'inscrit dans la construction des politiques éducatives. Ainsi, ils participent notamment au comité de suivi de la réforme du lycée, aux assises de la formation, etc.

### Le dialogue avec les partenaires sociaux

Il fait partie intégrante des priorités que le ministre a rappelées à la rentrée 2019 insistant sur **la nécessité d'intensifier le dialogue avec les partenaires sociaux**. Il permet d'avancer sur des sujets aussi importants que le suivi des réformes des lycées, enjeux majeurs pour l'avenir des élèves, ainsi que l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Ainsi, les partenaires sociaux ont pu participer aux **comités de suivi de la réforme du lycée**, mais aussi aux **assises de la formation**.

La tenue des assises de la formation en décembre 2019 s'est inscrite dans le cadre de la démarche d'élaboration du projet académique pour la période 2020-2024. Le troisième axe du projet est exclusivement consacré à l'accompagnement de tous les personnels dans l'exercice de leur métier.

Ce dialogue s'est poursuivi durant la crise Covid-19 et le sera durant l'année scolaire à venir.

### Lancement d'un plan égalité femmes / hommes pour les personnels

L'académie s'est investie dans **le plan national de lutte contre les inégalités et les violences sexistes**. À ce titre des séminaires ont commencé avant le confinement et se poursuivront cette année, avec notamment un volet LGBT.







A background image showing a child's hand holding a yellow balloon. The child is wearing a blue top. The image is partially obscured by a large orange rectangle.

5



AU PLUS  
PRÈS DES  
TERRITOIRES  
ET DES  
FAMILLES



## UNE AMBITION POUR LES TERRITOIRES RURAUX

L'académie de Nancy-Metz a lancé un « Plan Ruralité » dans une démarche **d'égalité des chances** pour soutenir l'école en milieu rural et créer un véritable projet de territoire en synergie les acteurs locaux culturels, sportifs, économiques présents localement. **27 territoires scolaires ruraux** ont été identifiés (un collège rural + ses écoles). **La mise en œuvre du plan ruralité, ralentie en 2019-2020 du fait de l'épidémie Covid19, est prolongée jusqu'à la fin de l'année 2020.** Les axes de travail restent les mêmes :

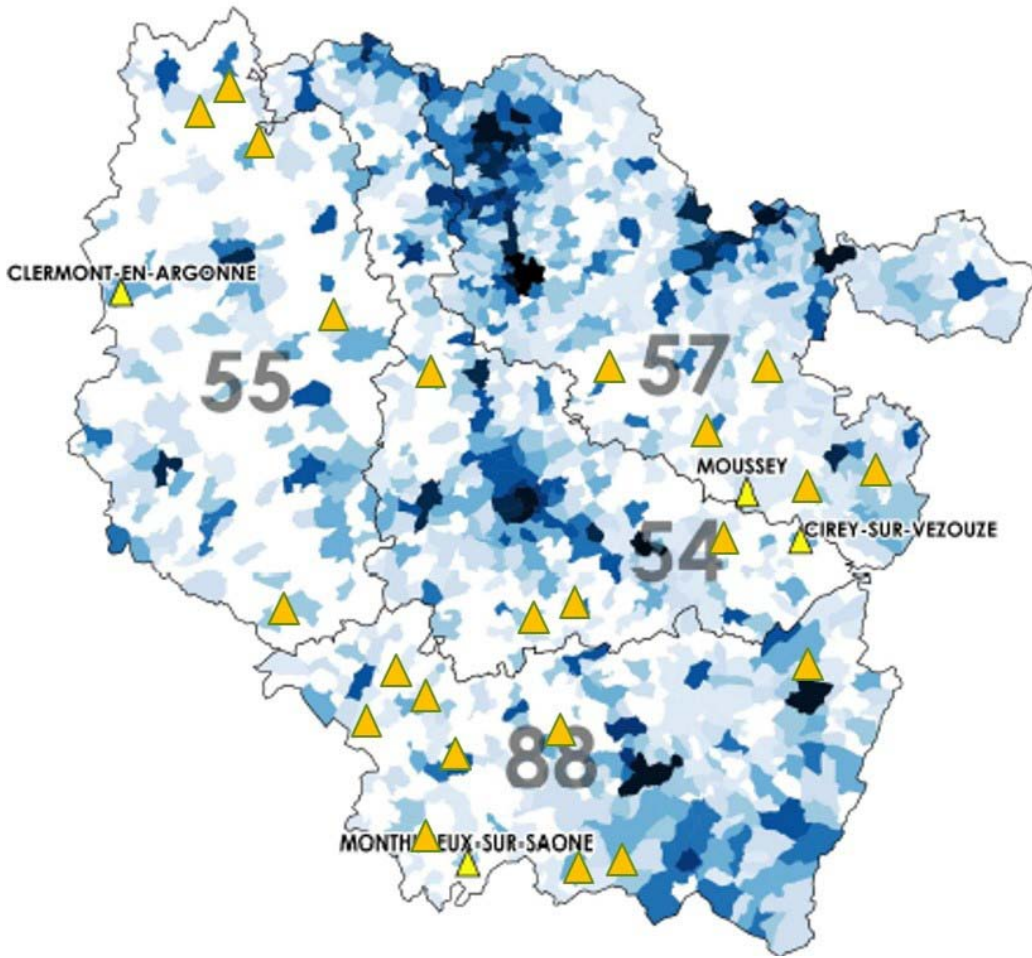
- Renforcer **l'identité des territoires scolaires** en développant les projets culturels et sportifs, locaux associant le collège, les écoles et tous les partenaires. Des progressions peuvent être construites de l'école primaire à la 3<sup>e</sup> pour certaines thématiques : découverte de l'environnement, parcours artistique, découverte des métiers.

- **Ouvrir l'école et le collège aux familles** afin de renforcer la place de l'espace scolaire dans le territoire. Il pourra s'agir de développer les actions en lien avec la mission de l'école (réunions d'information, formation à l'utilisation de l'espace numérique de travail, café des parents...) mais aussi d'endosser le rôle de service public de proximité par une aide, par exemple, aux démarches administratives, et de proposer des utilisations de l'espace scolaire comme tiers-lieu (par

exemple utilisation du CDI comme bibliothèque). L'utilisation de la « mallette des parents » définie au niveau national est particulièrement adaptée sur ces territoires.

- **Développer les échanges avec l'extérieur du territoire.** Il s'agit, d'une part, de développer l'attractivité du territoire en cultivant une spécificité et en la faisant connaître, d'autre part de préparer les élèves à découvrir progressivement le monde au-delà de leur espace proche. Une programmation réfléchie et concertée des destinations de sorties scolaires depuis l'école primaire jusqu'en 3<sup>e</sup> pourrait par exemple contribuer à cet objectif.

Parmi les défis posés par la crise sanitaire, l'éloignement géographique et numérique de certains élèves a renforcé la nécessaire cohésion de l'action académique. **Le « plan Ruralité » est donc appelé à se renforcer dans les prochains mois**, notamment par une coordination appuyée avec les chefs d'établissement et les équipes administratives et enseignantes.



## CARTE DES TERRITOIRES RURAUX

27 « territoires » ont été pré-identifiés en 2018-2019 sur l'ensemble de l'académie, dont 4 « préfigurateurs » (Cirey-sur-Vezouze , Argonne, Moussey, Monthureux-sur-Saône).

54 : Bayon, Bénaménil, Cirey-sur-Vezouze, Gerbéviller, Thiaucourt-Regneville

55 : Argonne, Damvillers, Fresnes-en-Woëvre, Gondrecourt-le-Château, Montmedy, Stenay

57 : Albestroff, Delme, Dieuze, Hartzviller, Lorquin, Moussey

88 : Bains-les-Bains, Chatenois, Dompaire, Lamarche, Liffol-le-Grand, Monthureux-sur-Saône, Neufchâteau, Provenchères sur Fave, Vittel, Xertigny

## SOUTENIR LES FAMILLES

La démarche de l'académie de Nancy-Metz s'inscrit dans la continuité de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, présentée par le Président de la République le 13 septembre 2019.

### Une ambition d'éliminer les effets de la pauvreté

Pour réduire les effets de la pauvreté sur la scolarité des enfants les plus exposés, la stratégie pauvreté est axée autour d'engagements forts tels que la garantie au quotidien des droits fondamentaux des enfants et la mise en œuvre de mesures favorisant l'égalité des chances.

### Les défis posés par la crise sanitaire

La crise sanitaire a amplifié des inégalités socioéconomiques entre les familles. L'action de l'académie de Nancy-Metz a pour objectif de prendre en compte au mieux les conséquences de l'épidémie de COVID-19, en mettant l'accent sur plusieurs points :

- **Un repérage précis des élèves et familles victimes** des incidences économiques de la pandémie, en mobilisant les acteurs du système scolaire.
- La mise en place d'actions directes pour réduire les inégalités socioéconomiques, telles que le développement du **dispositif « Vacances apprenantes »** ou la **prise en charge des frais de scolarité**.
- L'accompagnement des écoles, collèges et lycées dans le suivi des élèves en difficulté.

Ce sont 2,4 millions € de fonds sociaux qui ont été attribués en 2020 par le rectorat aux établissements pour aider les familles (cantines, bourses, etc.).

# DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

## INTRODUCTION

La récente crise sanitaire a mis en avant la capacité des acteurs de l'académie de Nancy-Metz à s'adapter et à proposer des solutions numériques aux enseignants et aux chefs d'établissements.

L'académie de Nancy-Metz et ses partenaires avait déjà travaillé en amont au développement du numérique éducatif, ce qui a facilité la continuité pédagogique dans certains cas. **Pour la rentrée 2020, le numérique éducatif est toujours une priorité.**

### Les États généraux du numérique

vont s'inviter dans les territoires au sein de la Région académique au début de l'année, et le déploiement d'infrastructures et d'équipement se poursuit en partenariat avec les collectivités.

— **ENT 1<sup>er</sup> degré** : à la rentrée 2020, ce sont 1422 écoles qui bénéficient d'un ENT 1<sup>er</sup> degré (250 en 2019). Ce dispositif est en cours de déploiement, notamment en Moselle en partenariat avec le Conseil départemental de Moselle suite au projet d'expérimentation de « grappe scolaire » autour du programme FUSEE.

— **Collège numérique** : le plan numérique se poursuit dans l'accompagnement pédagogique et la promotion des ressources disponibles, enrichies durant le confinement, notamment les scénarios pédagogiques dans les différentes disciplines.

— **Généralisation du lycée 4.0** : Cette rentrée 2020 verra la généralisation du lycée 4.0, projet partenarial avec la région Grand Est qui conduit à 100% de manuels numériques. Les manuels sont désormais consultables en ligne via l'ENT sur l'ordinateur de l'élève pour des cours en présentiel ou à distance.

## Une académie très engagée et reconnue au niveau national

Le numérique est un **important levier de transformation des pratiques** au service de toutes les réussites. L'académie, reconnue pour la mise en œuvre de projets ambitieux et structurants, poursuit sa feuille de route. Les **usages pédagogiques du numérique** s'intègrent dans les projets d'établissement. Ils permettent de proposer à chaque élève des méthodes d'apprentissage adaptées à ses besoins, favorisant ainsi la réussite scolaire et développant l'autonomie.

Les usages de l'**Environnement numérique de travail (ENT)** favorisent des pratiques pédagogiques collaboratives et de personnalisation des parcours. Par ailleurs, les services de l'académie de Nancy-Metz sont reconnus au niveau national pour leur implication dans le domaine du numérique, en particulier pour leur ingénierie et la qualité des plateformes mises en œuvre.

---

## Une appropriation significative du numérique par les acteurs

Pour faire face aux défis posés par la fermeture physique des écoles et des établissements, plusieurs stratégies ont été développées et plusieurs conclusions peuvent être tirées :

- Près de 5 000 heures de formations destinées à former les enseignants et les personnels de direction ont été dispensées.
- La fréquentation de l'espace numérique de travail (ENT) a été multipliée par 5 pendant la période de confinement : plus de 200 000 connexions par jour en moyenne.
- 1070 écoles ont utilisé un ENT pendant la période de confinement, soit 680 écoles de plus qu'à la rentrée.

La **recherche** contribue fortement aux avancées en matière d'enseignement et d'apprentissage, et permet de mettre en évidence les avantages offerts par le numérique à l'École. Pour les mettre en œuvre, l'académie s'appuie sur un réseau d'experts de l'Université de Lorraine, du Loria, de l'INSPÉ et de l'INRIA, ainsi que sur **l'engagement des équipes de pédagogues au sein des établissements**. Chercheurs, doctorants, praticiens, inspecteurs du premier et second degré, chefs d'établissement, enseignants et apprenants collaborent à la mise en œuvre des nombreux projets et créent une communauté scientifique de niveau international en matière de « numérique éducatif ». **Les projets de recherche sont expérimentés dans les classes**, comme par exemple le projet Rob-autism au sein de l'Unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) de l'école Edmond-Laguerre à Bar-le-Duc.

---

## La recherche au cœur de l'École

Unique en France dans les ambitions portées, l'académie est engagée dans **22 projets recherche en e-education**. Territoire à la pointe du numérique pédagogique et propice à l'expérimentation, l'académie participe activement aux priorités et actions ministérielles : maîtrise des savoirs fondamentaux, équité des territoires, école inclusive, transfrontalier et plurilinguisme, réussite de tous les élèves.





# OUVRIR À L'INTERNATIONAL

## INTRODUCTION

L'ouverture internationale, axe fort de la politique ministérielle est particulièrement essentielle dans une région européenne comme la nôtre, aux frontières de l'Allemagne, du Luxembourg, de la Belgique et de la Suisse. Les échanges et la coopération transfrontalière et internationale favorisent la construction de la conscience européenne des jeunes. La mobilité des élèves crée un cadre propice à l'apprentissage des langues et favorise la transmission des patrimoines culturels des pays concernés.

### La coopération transfrontalière dans l'ADN de l'académie de Nancy-Metz

La situation géographique de l'académie est notamment propice aux échanges frontaliers avec deux Länder allemands (la Sarre et la Rhénanie-Palatinat). L'année scolaire 2019-2020, déclarée « Année de l'allemand » s'annonçait jalonnée de rencontres inédites. De nombreuses rencontres et projets ont cependant été reportés en raison de la crise sanitaire.

À la rentrée 2020, l'objectif est de **consolider les liens d'amitié transfrontaliers** et réenclencher les projets des **190 appariements franco-allemands** de l'académie, notamment en matière d'échanges numériques, mais aussi en présentiel dans le respect des conditions sanitaires.

Par ailleurs, faisant suite à la signature de la convention cadre « Plurilinguisme et Transfrontalier » pour une vision stratégique commune de développement des politiques éducatives en faveur du plurilinguisme et du transfrontalier (16/07/2019), le Rectorat, la Région Grand Est, l'Université de Lorraine et les Départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et de la Meuse, finaliseront des conventions opérationnelles autour des 5 axes de travail :

- Développer l'apprentissage de la langue du voisin dès le plus jeune âge
- Former, recruter des professeurs et mobiliser l'ensemble de la communauté éducative
- Encourager les mobilités et les échanges interculturels au sein de la Grande Région et dans les pays germanophones
- Mener un travail spécifique en direction de la voie professionnelle
- Informer et promouvoir la langue des voisins



L'année scolaire 2020-2021 verra ainsi aboutir de nouveaux projets comme le **développement du projet de « sensibilisation passionnelle de l'allemand »** en coopération avec l'Université de Lorraine auprès d'élèves de grandes sections de maternelle, la **labellisation des sites biculturels ou le développement de l'offre bi-langue au cycle 3**, le travail de mise en commun des ressources et outils pédagogiques à l'échelle du Grand Est, et la mise en place d'un **Prix « Plurilinguisme et Transfrontalier », décerné à l'occasion de la Journée de l'amitié franco-allemande, le 22 janvier** afin de couronner les projets innovants.

## 2020 : année internationale

Les échanges à l'étranger ayant été annulés en raison de la crise sanitaire, la rentrée 2020 va constituer un enjeu majeur pour relancer les mobilités et les échanges européens et internationaux, de manière virtuelle ou en présentiel dans le respect des consignes sanitaires. Placée sous le signe de l'international, l'année scolaire 2020-2021 va poursuivre 2 objectifs majeurs :

**Objectif 1 : Développer les compétences linguistiques, interculturelles, sociales et civiques, personnelles, c'est-à-dire la compétence « internationale » pour tous avec :**

- 1 000 jeunes de l'académie en **mobilité individuelle** à l'étranger : mobilités hybrides, à savoir réelles et virtuelles grâce à l'utilisation de plateformes à distance : eTwinning, Tele-Tandem... et dont des mobilités longues pour des élèves de filières professionnelles avec reconnaissance des acquis (ECVET)

- 45 000 jeunes de l'académie en **mobilité collective hybride** à l'étranger, dont 20 000 en Allemagne

- 200 personnels en formation en établissement en Europe, dont 100 en milieu rural prioritaire (Plan Langues Vivantes)

**Objectif 2 : Faire de l'académie un pôle trilingue de l'espace européen de l'éducation :**

- 100 % des établissements publics en **partenariat actif** avec au moins un établissement étranger en 2021

- 7 nouveaux établissements/écoles **labellisés Euroscol** à la rentrée 2020 (en plus des 7 établissements labellisés en 2019) avec la mise en place d'un réseau académique d'établissements labellisés

- multiplication du nombre de **Sections européennes ou de langues orientales (SELO)**, particulièrement en lycée professionnel, de **sections binationales et internationales** et de manière générale de l'enseignement de toute discipline en langue étrangère, notamment en allemand.

- participation au **nouveau dispositif ERASMUS 2021-2027** : accréditations académiques pour l'enseignement professionnel et l'enseignement scolaire pour multiplier les mobilités élèves et personnels

- participation aux nouveaux programmes opérationnels 2021-2027 concernant **les Fonds européens structurels et d'investissement** pour répondre aux besoins de coopération des personnels.

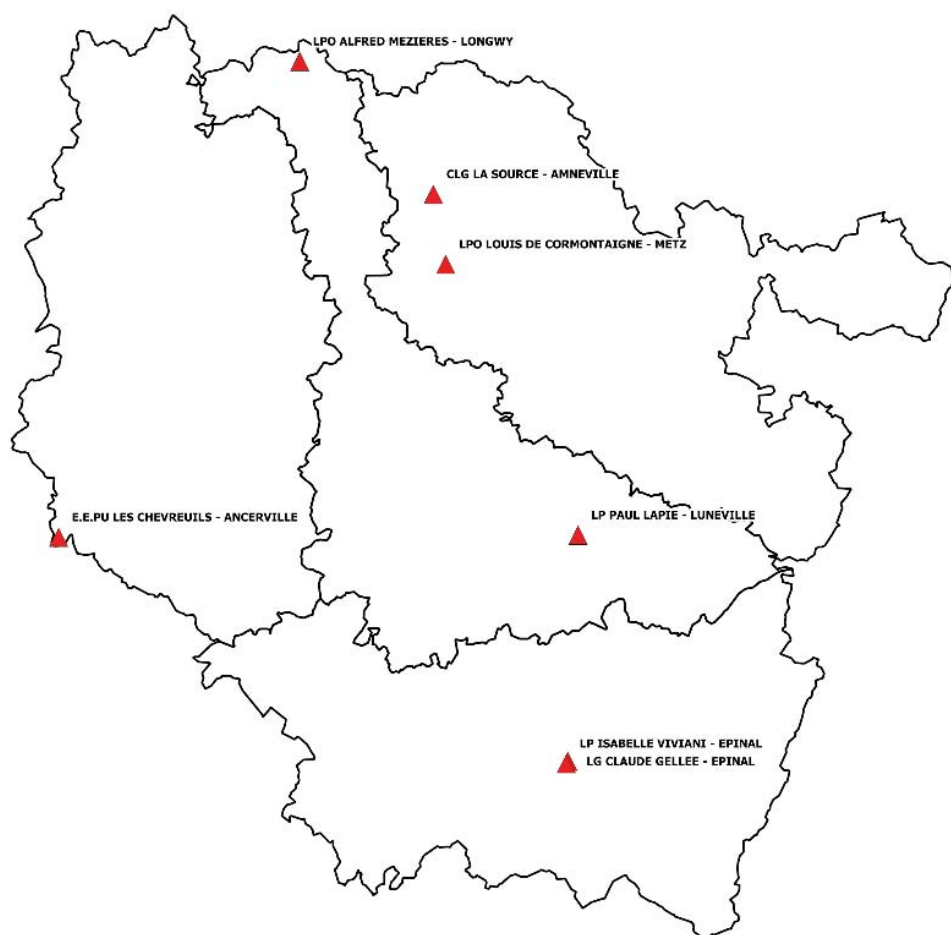


## LES ÉTABLISSEMENTS EUROSCOL

Le label « Euroscol » vise à reconnaître la mobilisation des écoles et des établissements scolaires publics ou privés sous contrat s'inscrivant dans une dynamique européenne, par le portage et la participation à des projets et par la construction de parcours européens dans la perspective de la création d'un Espace européen de l'éducation.

Les écoles et établissements labellisés en 2019 :

- lycée polyvalent Alfred Mézières à Longwy (54)
- lycée professionnel Paul Lapie à Lunéville (54)
- école élémentaire Les Chevreuils à Ancerville (55)
- collège La Source à Amnéville-lès-Thermes (57)
- lycée polyvalent Louis de Cormontaigne à Metz (57)
- lycée général Claude Gellée à Épinal (88)
- lycée professionnel Isabelle Viviani à Épinal (88)



# CONSTRUIRE L'ÉCOLE ET L'ÉTABLISSEMENT DURABLES

## INTRODUCTION

L'éducation au développement durable est l'un des enjeux majeurs de l'École. Elle repose sur deux piliers : connaître et agir. Sur le premier point, après consultation de la communauté scientifique, d'inspecteurs et de professeurs, le travail du Conseil supérieur des programmes a permis d'accroître la dimension « développement durable » de l'ensemble des disciplines des programmes de la scolarité obligatoire. Parallèlement, les actions pédagogiques sont encouragées.

## Élections d'éco-délégués

L'année dernière, l'élection des éco-délégués au collège et au lycée a permis une mobilisation des jeunes pour la protection de l'environnement, autour d'une prise de conscience collective et de projets concrets. Cet élan remarquable doit être encore amplifié cette année : l'élection des éco-délégués est désormais la norme dans toutes les classes de collège et de lycée, et encouragée en CM1 et en CM2.



### REPRÉSENTER

- Être présent aux conseils de classe ou CVC ou CVL (suivre les indicateurs chauffage, isolation, labellisation E3D...)
- Organiser une réunion de CVC ou CVL entièrement dédiée au développement durable
- Participer à une mise à jour du règlement intérieur de l'établissement avec un paragraphe sur l'EDD
- Trouver un parrain de proximité éco-responsable (chercheur, agriculteur bio, association...) et être un interlocuteur pour ce parrain

### COMMUNIQUER

- Informer sur les décisions, les actions, les projets
- Faire le lien entre les élèves et les projets des classes, des élèves, du CVC, CVL... (lieu d'affichage consacré au développement durable)
- Donner l'actualité (créer une lettre d'information)
- Sensibiliser les élèves et les familles (faire des campagnes de sensibilisation thématiques, organiser des expositions)

## ÊTRE ÉCO-DÉLÉGUÉ

### INITIER

- Proposer des actions (participer à l'organisation d'une journée développement durable – solidarité, marche verte...)
- Proposer des projets (lutte contre le gaspi, favoriser le tri, le recyclage...)
- Proposer des activités (mettre en place une activité liée à la biodiversité dans l'établissement – potager, nichoir, plantations)

### TÉMOIGNER

- Garantir que les actions menées ont été réalisées
- Proposer des enquêtes et des évaluations
- Être le garant de la continuité et de la pérennité de ces initiatives en sensibilisant les nouveaux entrants au collège ou au lycée
- Renvoyer le questionnaire « bonnes pratiques » aux élus CAVL



## Une intensification croissante des Labellisations E3D des établissements scolaires

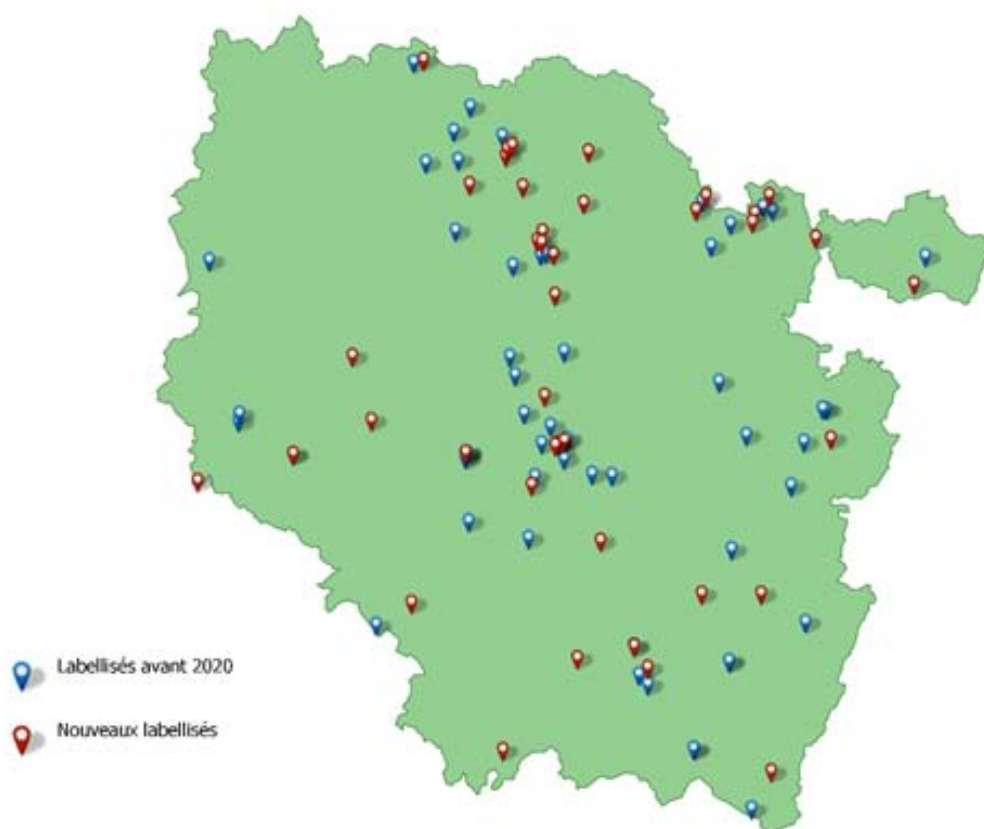
S'appuyant sur des approches transversales, la démarche « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) intègre les enseignements, ainsi que la diversité de projets possibles permettant de vivre l'établissement comme un lieu d'apprentissage global du développement durable.

Dans la dynamique de généralisation de l'éducation au développement durable, la labellisation « E3D » est attribuée aux établissements d'enseignement scolaire qui entrent dans une démarche globale de développement durable.

À l'issue de la campagne 2019/2020, 111 nouvelles écoles ou établissements ont été labellisés « Établissement en Démarche globale de Développement Durable » (E3D), dans les quatre départements lorrains.

Pour cette année scolaire 2020/2021, l'académie de Nancy-Metz participera à la diversification et à l'accroissement du nombre d'établissements labellisés. Cette stratégie a pour objectif d'étendre les dispositifs et projets liés aux problématiques de développement durable à de plus en plus d'établissements dans un objectif de sensibilisation.

## ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS E3D



## RENFORCER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

---

### Création de 2 cités éducatives

Élément central de la mobilisation nationale pour les Quartiers prioritaires souhaitée par le président de la République, le programme des Cités éducatives vise à renforcer des prises en charge éducatives pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec les familles. L'objectif : **accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle**. À travers les Cités éducatives, le Gouvernement veut ainsi fédérer tous les acteurs éducatifs - services de l'État, collectivités mais aussi associations et habitants - dans les territoires qui en ont le plus besoin, tout en leur apportant des financements nouveaux.

Dans les départements de Meurthe-et-Moselle et de Moselle, les villes de Nancy / Laxou / Maxéville et de Behren-lès-Forbach ont, depuis la rentrée 2019, travaillé à la mise en place de telles Cités éducatives pour fédérer tous les acteurs actifs dans le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire (acteurs éducatifs, associatifs, culturels, sportifs, familles) afin d'accompagner chaque jeune depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. **L'État accompagne avec près de 1 230 000 euros ces deux Cités éducatives**. Ces moyens permettront de financer des actions concrètes, pour conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative dans les quartiers, et ouvrir le champ des possibles aux enfants et aux jeunes. Ces plans d'actions seront déployés en partenariat avec les collectivités, l'État et les associations.



tél : 03 83 86 20 06  
mél : communication@ac-nancy-metz.fr

[www.ac-nancy-metz.fr](http://www.ac-nancy-metz.fr)



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*